

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2022

SOMMAIRE

1. CONTEXTE --- 4-11

1.1. Contexte législatif 6-8

1.2. Contexte économique local 9-11

2. PROSPECTIVE FINANCIÈRE --- 12-33

2.1. Une structure financière actuelle saine dégagant un bon niveau d'autofinancement 14-25

2.1.1 Ressources Humaines

2.1.2. Insertion, Services et Action Sociale

2.1.3. Les hypothèses sur la structure de fonctionnement

2.1.4 Fiscalité

2.2. Les investissements 26-34

2.2.1. Les grands projets d'aménagement du territoire

2.2.2. Equipements sportifs et touristiques

2.2.3. Infrastructures et mobilité

2.2.4. Plan pluriannuel des investissements

3. ORIENTATION BUDGÉTAIRE --- 34

3.1 Fiscalité

3.2 Evolutions des grilles, harmonisations tarifaires et prise en compte du revenu des ménages

3.3 Performance et sobriété énergétiques

3.4 Capacités d'Investissement et ordonnancement du Programme pluriannuel d'Investissement

4. ANNEXES --- 38

1. LE CONTEXTE



1. Contexte

1.1. Contexte législatif

L'économie française reste durement touchée par la crise sanitaire et des reprises d'activités en dents de scie, en particulier dans les secteurs de l'hébergement et la restauration, les activités sportives et culturelles. Il ressort cependant que l'économie devrait poursuivre son rebond cette année malgré une inflation plus forte.

Une reprise sous contraintes

Après un effondrement historique de 8% en raison des conséquences économiques du COVID l'an dernier, le PIB français enregistre une **croissance de 7% sur 2021**. La consommation devrait poursuivre son rattrapage dans un contexte de début d'année toujours incertain, un déficit du PIB avoisinant les 7% et une dette publique autour de 113%. Le début d'année est également marqué par une **inflation toujours forte globalement autour de 2,8% sur fond de forte hausse des tarifs de l'énergie**, de difficultés d'approvisionnement et de tensions sur le pouvoir d'achat des ménages.

L'indice de prix des dépenses communales mesure l'inflation qui s'applique aux budgets des collectivités en prenant en compte les spécificités de la dépense publique communale. C'est avec un rythme en accélération (+ 1,12% enregistré sur un an) et presque **trois fois supérieur à l'inflation** supportée par les consommateurs (soit +0,42 %) que les collectivités doivent composer à la fin du premier semestre 2021. Cette tendance, si elle se confirme avec une hausse du prix de l'énergie, obère fortement les marges de manoeuvre des Collectivités sur l'avenir.

Un plan de soutien et d'accompagnement de la relance

Le **Plan France relance 2021-2022** se poursuit afin de soutenir à hauteur de 100 milliards l'activité et minimiser les effets à long terme de la crise sanitaire.

A l'échelle locale ce plan s'est traduit par le **Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique** (PTRTE) à l'échelle du PETR du Val de Lorraine dont la signature a eu lieu le 29 juin 2021.

Région et du Département dans la contractualisation des 4 intercommunalités avec l'Etat. L'accompagnement des projets sur la période 2021-2026 s'organise autour de 3 orientations stratégiques :

- Accélérer la transition écologique et énergétique
- Dynamiser les économies locales du territoire
- Favoriser la cohésion sociale et territoriale

L'impact des réformes fiscales sur l'autonomie financière

- Révision des valeurs locatives des établissements industriels :

Le plan de relance prévoit une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers (Foncier Bâti et CFE) pour environ 32 000 entreprises. La revalorisation annuelle des valeurs locatives est compensée mais pas d'éventuelles évolutions de taux et la base est divisée par 2.

- Mise en œuvre de la suppression de la Taxe d'habitation :

Les EPCI et départements sont bénéficiaires d'une fraction de la TVA (bases TH 2020 taux 2017) de l'année précédente. La dynamique de la TVA est très positive en 2022 mais cette réforme conduit également à une perte d'autonomie financière. Ces nouveaux éléments impliquent une modification des modes de calcul des indicateurs utilisés pour l'attribution des dotations et des fonds de péréquation. Il conviendra d'en tenir compte dans les critères du **futur Pacte Financier et Fiscal**. Pour neutraliser les effets de la réforme fiscale, une **refonte des indicateurs financiers** doit tenir compte du nouveau panier de ressources : suppression de la TH, part départementale de foncier bâti aux communes, fraction de TVA aux EPCI et départements et compensation liée à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels.

La nécessaire refonte du Pacte financier et fiscal

Outil de prise en charge de nouveaux services et projets assurés par la Communauté de Communes et de solidarité envers les communes les plus pauvres, le Pacte financier et fiscal, acté en 2015 au sein de notre intercommunalité, sera reconduit en 2022.

La refonte des indicateurs financiers impactera les critères du volet solidarité financière et nécessitera d'être reconsidérée.

La solidarité financière

Le Pacte Financier et Fiscal actuel prévoit la prise en charge du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour les communes pauvres à 100% ou tendues à 50%. Un mécanisme de lissage en deux ans est prévu afin d'éviter une baisse trop brutale et limiter les effets de seuil.



Détermination des communes « pauvres » sur la base des indicateurs nationaux (fiches DGCL 2021)

- ratio dégradé / aux moyennes nationales
 - ratio proche des moyennes
 - ratio meilleur que les moyennes nationales
- 2 ratios ■ : situation tendue : Frouard, Liverdun, Pompey, Saizerais

Fiches DGF et FPIC 2021	BAD	Champigneulle	Custines	Faulx	Frouard	LSC	Liverdun	Malleloy	Marbache	Millery	Montenoy	Pompey	Saizerais	Total communes	Ensemble Intercommunal
Population DGF	4 244	6 793	3 109	1 369	6 658	2 475	6 072	996	1 713	625	418	4 955	1 516	40 943	40 943
POTENTIEL FINANCIER	903,2	1 389,9	1 360,7	676,7	1 193,3	919,1	863,4	713,8	850,7	1 223,7	625,6	1 003,8	734,9	1 054,5	735,70
PF/habitant strate	974,3	959,2	895,4	815,5	1 040,8	895,4	1 040,8	754,3	850,6	754,3	689,1	974,3	815,5		648,1
écart >0,95	0,93	1,45	1,52	0,83	1,15	1,03	0,83	0,95	1,00	1,62	0,91	1,03	0,90		1,14
EFFORT FISCAL	1,17	1,12	0,86	0,95	1,33	0,99	1,29	0,95	0,99	0,87	0,93	1,33	1,18	1,174	1,174
EF strate	1,12	1,16	1,09	1,04	1,16	1,09	1,16	1,02	1,04	1,02	0,99	1,12	1,04		1,137
écart >1,05	1,04	0,96	0,79	0,91	1,14	0,91	1,11	0,93	0,95	0,85	0,94	1,19	1,13		1,03
REVENU/habitant	16 366	13 883	14 078	15 168	13 316	24 025	15 745	15 795	14 146	16 315	15 048	11 804	14 900	14 889	14 889
R strate	14 861	15 691	14 377	13 946	15 691	14 377	15 691	13 556	13 946	13 557	12 962	14 861	13 946		15 656

POTENTIEL FINANCIER / habitant : ■ PF < strate écart <0,95 (rouge), ■ PF < strate écart >0,95 (orange), ■ PF > strate (vert)

EFFORT FISCAL : ■ EF > strate écart > 1,05 (rouge), ■ EF > strate (orange), ■ EF < strate (vert)

REVENU / habitant : ■ R < R moy strate et Bassin (rouge), ■ R < = R moy (orange), ■ R > R moy (vert)



L'intercommunalité, un rôle d'amortisseur de la péréquation horizontale

Les ressources du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sont stabilisées à 1 milliard d'euros.

Une simulation a été effectuée, toutes choses égales par ailleurs, sur la base d'une stabilité de l'enveloppe, soit un montant équivalent à celui de 2021.

La solidarité entre l'intercommunalité et les communes continue de jouer du fait de l'évolution du coefficient d'intégration fiscale qui doit prendre en compte en 2022 l'intégration des nouvelles compétences (Défense incendie, eaux pluviales en 2020 et contingent incendie en 2021).

La loi de Finances 2020 a reporté l'intégration des redevances eau et assainissement au 1/1/26 dans le calcul du Coefficient d'Intégration Fiscal.

	FPIC 2018	FPIC 2019	FPIC 2020	FPIC 2021	Estim FPIC 2022
PART communes (droit commun)	471 096	464 566	452 843	453 772	441 201
PART de l'EPCI	437 910	460 909	446 453	446 639	459 210
part supplémentaire PACTE	152 050	137 668	131 742	128 840	111 877
PART communes (dérogatoire)	319 046	326 898	321 100	324 932	329 324
Part Totale EPCI	589 960	598 577	578 196	575 479	571 087
CIF	0,482	0,498	0,496	0,496	0,510
Total	909 006	925 475	899 296	900 411	900 411
	-5%	2%	-1%	0%	0%

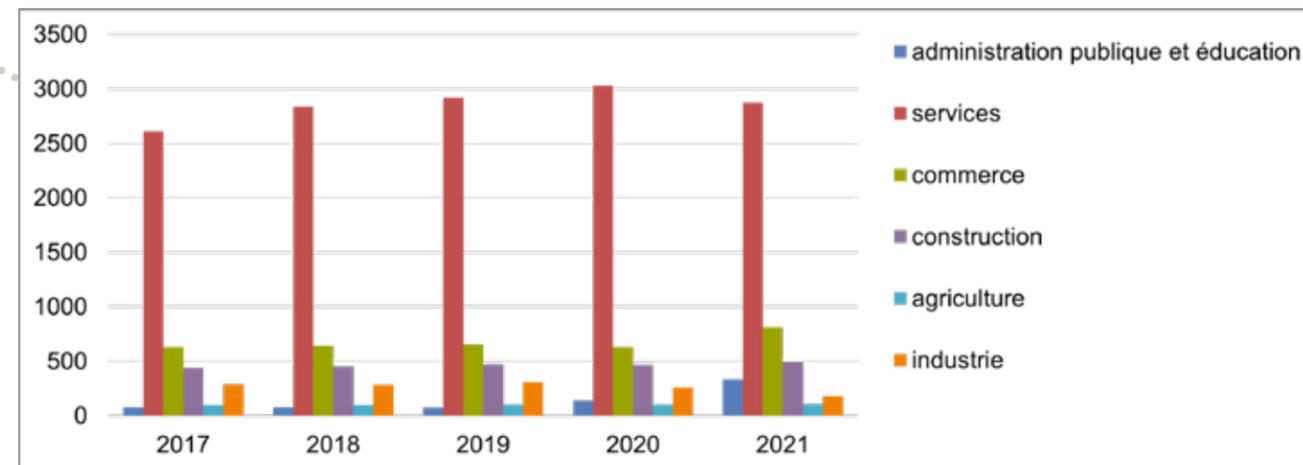
	Ens interco (EI)	Moyennes nationales
PFIA/hab moyen	735	648
Revenu/hab moyen	14 889	15 656
Effort fiscal agrégé	1,17	1,14

1.2. Contexte économique local

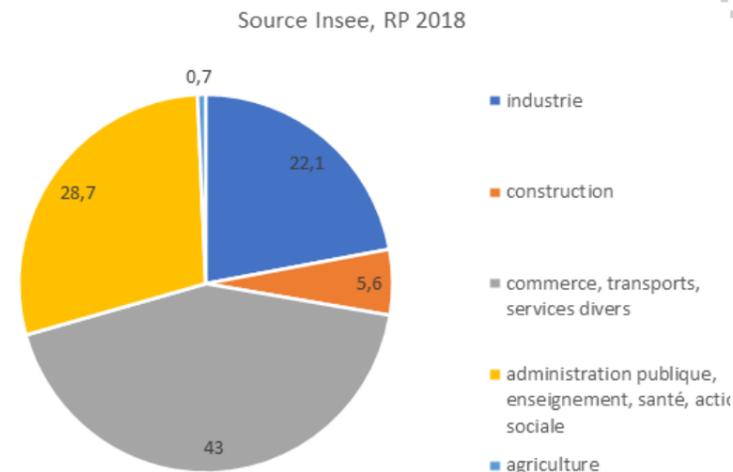
Une bonne dynamique des créations d'entreprises

Le nombre total d'établissements présents sur le Bassin de Pompey enregistre une évolution positive de 167, à l'instar des années précédentes. 4 800 établissements contre 4 633 fin 2020. La dynamique de création d'entreprises s'est principalement concentrée sur les premiers mois de l'année 2021 et s'est reflétée dans les demandes d'accompagnement à la création de nos partenaires (CAREP et Initiative Val de Lorraine).

Évolution du nombre d'entreprises par secteurs d'activité



Emploi selon secteurs d'activité (%)



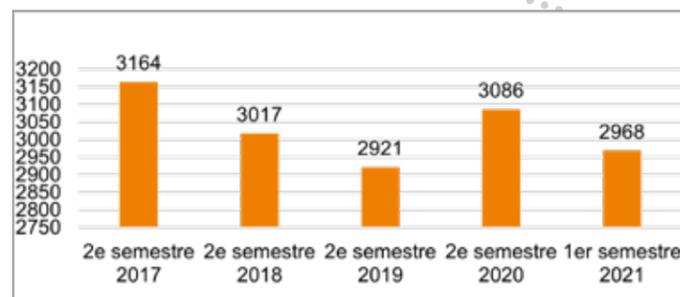
Une diminution du nombre de demandeurs d'emploi qui ne bénéficie pas aux seniors

Le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A, B et C) a enregistré une baisse de 3.8% au premier semestre 2021 par rapport au semestre précédent, soit 118 inscrits en moins selon les chiffres de la Direction des statistiques (Dares). Le nombre de chômeurs en catégorie A (c'est-à-dire en recherche d'emploi et n'ayant exercé aucune activité) se situe juste en dessous de son niveau d'avant-covid, avec 11 demandeurs d'emploi en moins par rapport au 4e trimestre 2019.

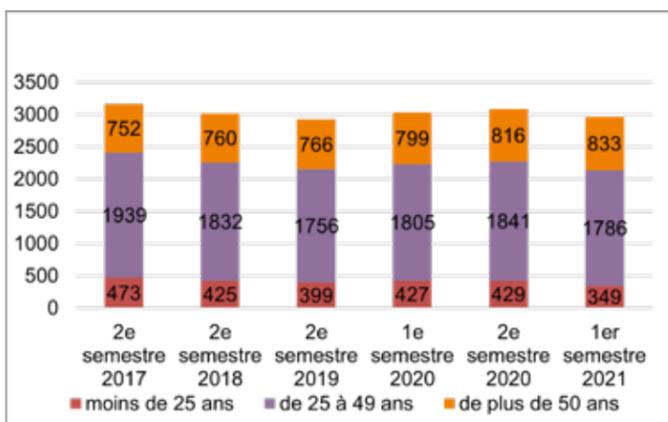
La diminution du nombre de demandeurs d'emploi concerne en premier lieu le public jeunes, puisqu'on en dénombre 80 de moins qu'un semestre auparavant, soit une baisse de 19%. Les demandeurs de 25 à 49 ans voient quant à eux leur nombre baisser de 3%. Il n'en va pas de même pour les plus de 50 ans, dont le nombre ne cesse de progresser depuis la crise économique de 2008, qui a eu pour eux un effet dévastateur : une augmentation de 294%, soit 550 personnes de plus en 2021 qu'en 2009 !

Sur le front du chômage de longue durée, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus a diminué de 1.8 % au 2ème trimestre 2021, avec 30 demandeurs d'emploi en moins (catégories A, B et C). La proportion des demandeurs d'emploi de longue durée reste cependant au-dessus de la barre des 50 %, à 55 %.

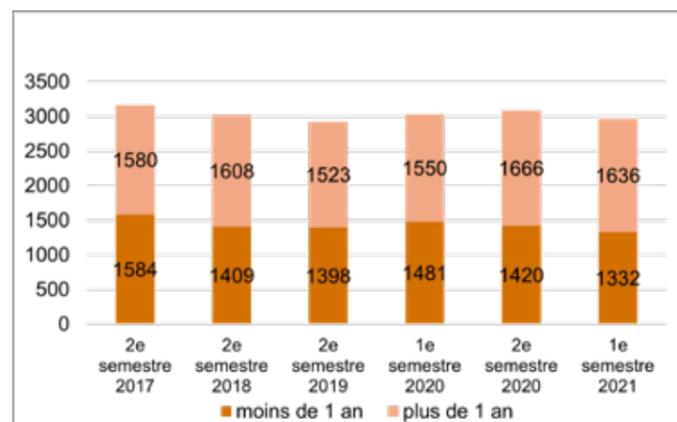
Nombre de demandeurs d'emploi



Répartition des demandeurs d'emploi par âge



Répartition des demandeurs d'emploi par ancienneté sur le marché de l'emploi



Evolution du tissu commercial en 2021

En 2021 les mouvements de points de vente les plus nombreux sont constatés pour les villes de Champigneulle et Frouard ainsi qu'au sein de l'Espace Commercial Grand Air.

En décembre 2021, 18 locaux sont disponibles sur l'ensemble des communes. Le taux de vacance commerciale est ainsi de 6,3 %, toujours très inférieur aux moyennes constatées (de l'ordre de 12 à 20%). Cette vacance est essentiellement concentrée sur les communes de Frouard et Pompey.

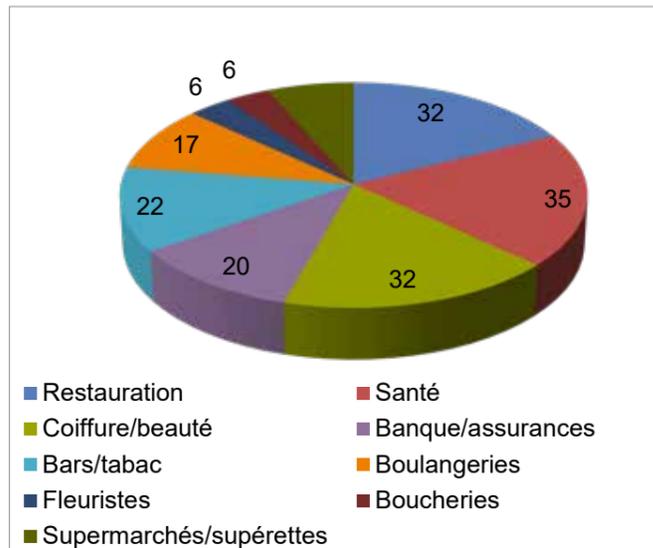
Comme en 2021, il faudra porter une attention particulière aux activités de restauration et aux locaux commerciaux occupés par les banques, ces dernières rationalisant de plus en plus leurs parcs d'agences.

Espace Commercial Grand Air à Frouard : Début 2022, seul un local est actuellement disponible.

Taux de vacance commerciale des communes présentant le tissu artisanal et commercial en décembre 2021 :

- Champigneulle : 64 vitrines occupées, 2 locaux disponibles / 3 %
- Frouard : 54 vitrines occupées, 5 locaux disponibles / 8,5 %
- Pompey : 46 vitrines occupées, 6 locaux disponibles / 11,5 %
- Liverdun : 27 vitrines occupées, 2 locaux disponibles / 6,9 %
- Custines : 26 vitrines occupées, aucun local disponible / 0,0 %
- Bouxières-aux-Dames : 21 vitrines occupées, 3 locaux disponibles / 12,5 %
- Lay-Saint-Christophe : 10 vitrines occupées, aucun local disponible / 0%

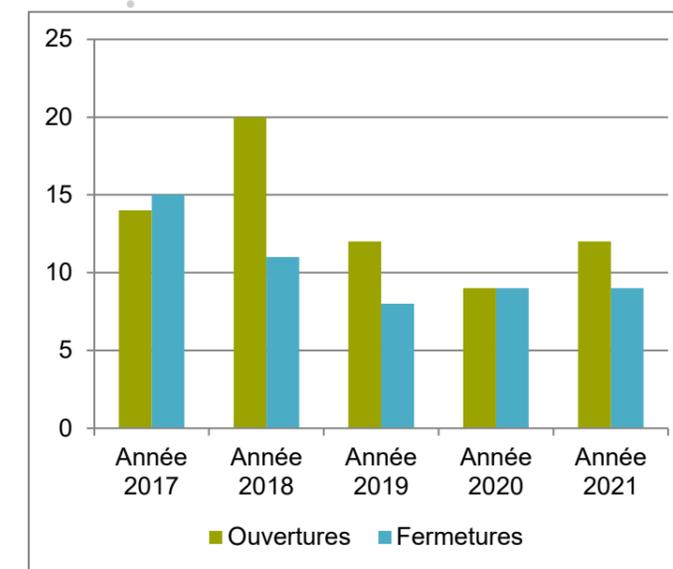
Principales activités installées dans des locaux commerciaux en centre bourg (hors Grand Air)



Solde des ouvertures/fermetures des commerces en 2021

Commune	Fermetures	Ouvertures	Solde
Champigneulle	4	5	1
Frouard	3	3	0
Pompey	1	1	0
Liverdun	1	2	1
Bouxières-aux-Dames		1	1
Grand Air	2	4	2
Total	9	12	3

Fermetures et ouvertures des points de vente sur le Bassin de Pompey



2. PROSPECTIVE FINANCIÈRE



2. Prospective financière

2.1. Une structure financière actuelle saine dégageant un bon niveau d'autofinancement

Sur les 5 dernières années, l'évolution des recettes réelles de gestion progresse d'environ 2,2% en moyenne par an sur le budget principal malgré la baisse des fréquentations liées à la crise sanitaire. Les dépenses de gestion ont progressé de 5,6% avec des développements de services.

L'épargne nette s'est légèrement dégradée mais reste à un niveau important de 3,2 M€ en 2021 permettant un bon niveau d'autofinancement des investissements à moyen terme (cf annexe 1). Le Débat d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans ce contexte post COVID avec des enjeux de maîtrise des dépenses de fonctionnement, hors décalage des recrutements programmés et différés en 2022 et de fortes tensions inflationnistes, en particulier sur l'énergie. Des perspectives d'évolution favorable des bases fiscales permettent de projeter une dynamique positive sur les recettes fiscales, à confirmer ces prochaines années si la conjoncture inflationniste actuelle se confirmait.

Les hypothèses et enjeux de la prospective sur le budget de fonctionnement

Une prospective à 5 ans a été réalisée sur le budget de fonctionnement, afin de déterminer nos capacités d'investissement, prenant en compte en particulier les points suivants :

- Une stabilisation de l'enveloppe de dépenses hors contrats
- Une masse salariale en évolution du fait des décalages de recrutements en 2021
- Un équilibre financier de la gestion des déchets financée par la TEOM incitative, les reventes de matériaux/soutiens éco organismes
- Un contexte dynamique des recettes : revalorisation des bases (+3,4%) et fraction de TVA (+6,7%) en 2022, 2,2% en 2023 (hypothèses de croissance 2022) et 1,5% à partir de 2024.
- Des hausses modérées des recettes des services en 2022 puis remise à niveau en 2023
- Une évolution forte sur le court terme des dépenses énergétiques amortie à terme grâce à la performance énergétique attendue par le marché global de performance en phase conclusive au 1er semestre 2022.
- Une participation du budget principal aux déficits estimés des budgets annexes restauration et transports en évolution

2. Prospective financière

2.1.1 Ressources Humaines

Représentant un tiers des dépenses de fonctionnement, la masse salariale fait l'objet d'une analyse plus détaillée sur la structure et l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel.

L'évolution des effectifs

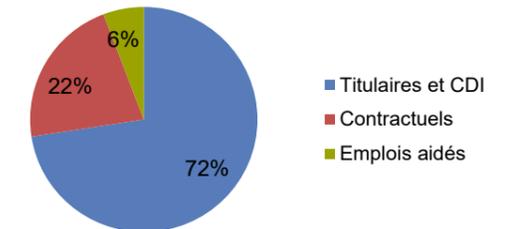
Depuis plus de 10 ans, l'effectif d'agents permanents est en constante évolution en particulier du fait d'arrivée de personnels issus des transferts de compétences vers l'intercommunalité : pôle aquatique, voiries, police, restauration, eau et assainissement. Néanmoins, il est à noter une évolution ralentie en 2021 (+2 agents), faisant écho à un décalage de certains recrutements.

Une gestion des effectifs de plus en plus intégrée et coordonnée sur le territoire (plus de 200 agents mis à disposition dans le cadre de la compétence restauration) permet de s'engager dans une gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences (GPEEC) territoriale dont le socle reste le plan de formation mutualisé.

Effectifs	2018	2019	2020
Communes	491	494	482
Bassin Pompey	235	241	275
Bloc local	726	735	757

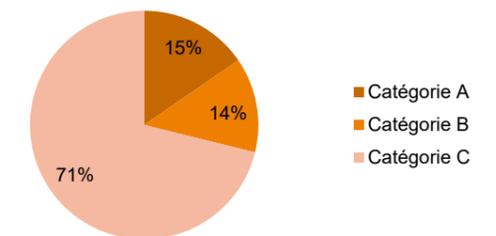
Répartition des effectifs par statut

L'effectif permanent dispose en grande majorité d'un statut de titulaire ou d'un CDI, soit 201 agents. 60 agents contractuels et 16 agents en emplois aidés complètent l'effectif.



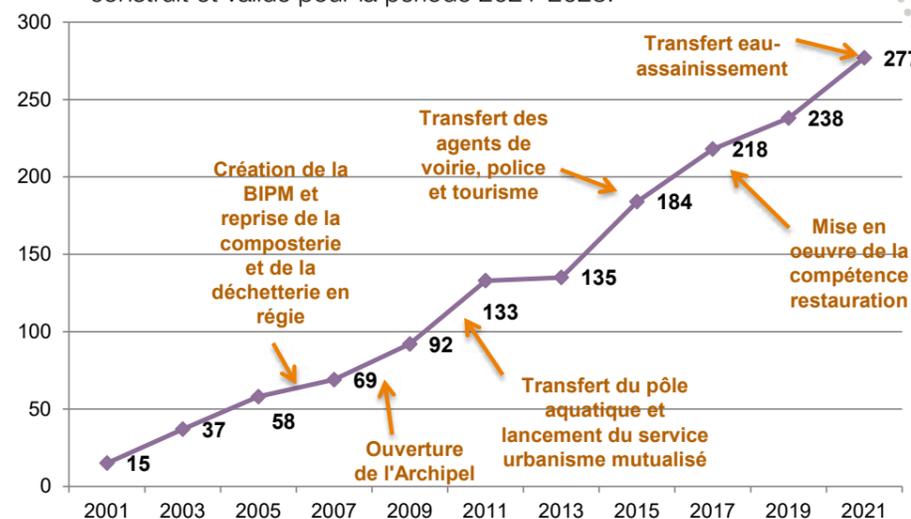
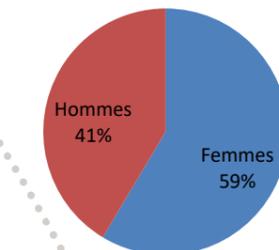
Répartition des effectifs par catégorie

Suivant les transferts de compétences, avec notamment l'exploitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, la part des agents de catégorie C reste prépondérante



Egalité professionnelle femmes-hommes

Si le taux de féminisation reste globalement équilibré dans chaque catégorie, il n'en est pas de même selon les filières : 98 % de femmes dans les filières sociales et médico-sociales et a contrario 66 % d'hommes dans la filière technique. Un plan d'égalité professionnel a été construit et validé pour la période 2021-2023.



43% du personnel communautaire est lié aux transferts

Depuis 10 ans, +184 agents au total dont 106 au titre des transferts.

Près de 60% de l'évolution des effectifs en 10 ans est liée à des transferts

L'évolution de la masse salariale

La masse salariale projetée est maîtrisée à 1,2% entre 2022 et 2026, impactée principalement par le décalage des recrutements prévus en 2021 et le développement des services, intégrant France Services, l'espace emploi FL Job, le développement de la plateforme biomasse, et les démarches autour du permis de louer ou encore de la maîtrise énergétique. Les projets portés sur l'éclairage public, l'accompagnement des opérations d'aménagement ou encore sur le conseil numérique impactent la masse salariale dès 2022.

Il est à noter que les soutiens et aides aux postes représentent 10% de la masse salariale. Au sein de cette masse salariale, les rémunérations brutes versées en 2021 représentent 7 635 815 €. Le schéma de mutualisation, engagé depuis 2015 au sein du bloc local démontre une maîtrise des dépenses de personnel à l'échelle du territoire sur la période (2,5 % par an) malgré un développement de services en régie (FL JOB, France Services, chantiers d'insertion...). Il est à noter néanmoins une plus forte progression des charges entre 2019/2020 (+3,5 %) correspondant à la période de pandémie.

Rémunérations brutes	Montants 2021
Traitements indiciaires	6 152 111 €
Primes et indemnités	1 343 913 €
Heures supplémentaires	43 330 €
Astreintes	42 468 €
NBI	25 334 €
Avantages en nature	28 661 €

Le projet d'administration

Le Bassin de Pompey s'est lancé dans la construction d'un projet d'administration afin d'accompagner le déploiement des politiques publiques et asseoir l'organisation dans un contexte d'évolution des compétences et des effectifs communautaires.

Avec un effectif doublé en 10 ans et qui évoluera en 2022 avec le développement de services, l'établissement a choisi de développer une démarche participative avec l'ensemble de ses agents afin de mettre en avant les valeurs partagées et d'intégrer les mutations observées en préservant notamment agilité, cohésion et lisibilité.

Cette démarche, qui fait suite à plusieurs temps managériaux menés au cours de ces dernières années, doit, à la suite des ateliers et de la phase d'animation, aboutir à la rédaction du projet d'administration, intégrant un plan d'actions, pour une échéance fixée à mi-2022 afin de partager ce livrable avec le personnel communautaire ainsi qu'avec les élus.



2.1.2. Insertion, Services et Action Sociale

Insertion, une orientation durable

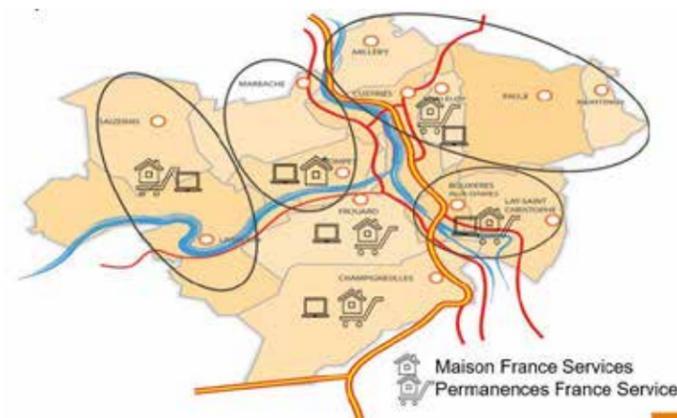
Le chantier d'insertion intercommunal, mis en place en 2018 avec une activité de maraîchage biologique, poursuit son développement. En novembre 2020, une activité d'entretien des locaux a été mise en place, permettant l'embauche d'une équipe de 7 personnes éloignées de l'emploi et d'une encadrante technique. En 2021, ce sont 26 personnes qui ont pu bénéficier d'un contrat à durée déterminée d'insertion.

2022 démarre sous le signe du développement durable avec la mise en place d'une **activité de sensibilisation au réemploi -recyclerie** permettant ainsi à 2 agents en CDDI d'accueillir, orienter et sensibiliser les usagers de la déchetterie à l'utilité du nouveau local de réemploi.

France services et numérique, renforcer l'armature

France Services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les citoyens. Il vise à permettre à chaque usager, quel que soit l'endroit où il vit, d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien. Le Bassin de Pompey a obtenu une labellisation en octobre 2021, et a décidé la mise en place d'une France services multisites, visant ainsi une équité territoriale dans l'accès aux services publics et aux droits. Ainsi, 6 permanences sont en cours de déploiement sur le territoire.

L'inclusion numérique est au cœur de France Services. En effet, la dématérialisation généralisée des services publics, à marche forcée pour 2022, laisse sur le bord de la route 3 Français sur 5, incapables de réaliser des démarches administratives en ligne. Aussi, pour lutter contre cette fracture numérique et sociale, le Bassin de Pompey a organisé le déploiement d'une stratégie de lutte contre la fracture numérique, en complémentarité des initiatives communales.







Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

FORMATION, EMPLOI, RETRAITE

SANTÉ

ÉTAT CIVIL ET FAMILLE

JUSTICE

BUDGET

LOGEMENT, MOBILITÉ ET COURRIER

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Ainsi, en fin d'année 2021, grâce à l'embauche d'un conseiller numérique, des ateliers d'inclusion numérique ont pu être mis en place sur certaines communes. Ce déploiement va se poursuivre en 2022, grâce à l'arrivée d'un deuxième conseiller numérique.

Depuis la labellisation le 19 octobre 2021 :

- 219 demandes, soit une moyenne de 4,76 par jour
- 5 permanences (Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Frouard, Lay-Saint Christophe, Liverdun)
- 4 salariés

FLJob, le service intercommunal de l'emploi

Inauguré en septembre 2020, FLJob a trouvé sa place dans le paysage de l'accompagnement. En lien avec le service public de l'emploi, les CCAS et bureaux emploi communaux, ainsi que les partenaires associatifs, ce service a accueilli en 2021 172 personnes et enregistre 492 participations aux ateliers collectifs dédiés à l'emploi (CV, lettres de motivation, technique de recherche d'emploi...), au numérique et à la bureautique. Des actions d'appui au recrutement ont été organisées, avec notamment la mise en place d'une action de formation dans les métiers de l'aide à la personne, suivie de l'embauche de 8 demandeurs d'emploi du territoire dans différentes structures. 2022 permettra la mise en place de nouvelles thématiques de formation et un rapprochement en cours avec l'association Val de Lorraine Entreprendre.

Projection d'évolution de la masse salariale en k€	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Taux moyen 2022-2026
Administration	3 076	3 720	4 227	4 260	4 249	4 396	+3,6%
<i>dont droit des sols</i>	289	329	338	346	355	363	
Insertion	363	473	475	478	480	482	+0,4%
Déchetterie/biomasse	169	207	209	211	213	215	+0,8%
Infrastructures	1 397	1 557	1 588	1 620	1 652	1 685	+1,7%
Police	587	618	630	643	656	669	+1,7%
Petite enfance	2 184	2 227	2 249	2 272	2 294	2 317	+0,8%
Sport	982	1 033	1 048	1 064	1 080	1 096	+1,2%
Tourisme	155	114					
Restauration	1 230	1 310	1 330	1 350	1 370	1 391	+1,3%
Eau et assainissement	870	950	964	978	993	1 008	+1,3%
TOTAL	11 013	12 209	12 720	12 876	12 987	13 259	+1,2%

2.1.3. Les hypothèses sur la structure de fonctionnement

L'évolution des services et leur exploitation en période pandémique pèsent sur la structure de fonctionnement au-delà de nos perspectives antérieures. Le renchérissement des matières premières et le souci d'apporter un service de qualité, responsable et solidaire, conduisent à envisager de nouvelles structures tarifaires.

Des scénarios visant à inciter davantage au tri des déchets

Prévue par la Loi de finances 2019, l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) s'applique jusqu'en 2025. À terme, le coût de mise en décharge et de l'incinération doit être supérieur de 10€ la tonne à celui du recyclage.

Par ailleurs l'ensemble des marchés prend fin le 31 décembre 2022 et il convient d'être prudent quant à l'évolution des contrats et à leur performance afin de poursuivre un objectif ambitieux de réduction des tonnages (objectifs de baisse de 10% à l'horizon 2025 fixés par la Loi de Transition Énergétique pour la croissance verte) et d'amélioration du tri.

Mise en œuvre de la TEOM incitative	2016	2017	2018	2019	2020 et 2021
Part Fixe : taux de TEOM	10,1 %	9,00 %	7,96 %	7,70 %	7,70 %
Tarif de la part incitative	/	/	2,08 € / m3 0,65 € / levée		
Poids de la part incitative			≈ 10 %	≈ 10 %	≈ 10 %

Pour faire face à l'augmentation des coûts de certaines filières et du traitement, il semble important :

- De travailler à la valorisation des matériaux encore présents dans les ordures ménagères résiduelles (OMR) en **incitant à toujours plus de tri** : emballages, biodéchets, verre, électronique et textile, pour limiter l'impact de la hausse des coûts et de la TGAP tout en allant optimisant la recherche de recettes (subventions et reventes)
- D'acter une augmentation de la part incitative** pour pousser les gens à trier plus et baisser les tonnages d'OMR, mais aussi garantir des capacités d'investissement à moyen terme.



Les perspectives d'évolution du service de gestion des ordures ménagères sont donc les suivantes :

- En 2023 : mise en œuvre du contrat de performance et des collectes tous les 15 jours pour s'adapter aux besoins de nos concitoyens engagés dans la démarche tri
- En 2022 : doublement des tarifs incitatifs.

Cette projection aboutirait à dynamiser le tri, ce qui aurait pour conséquences financières une hausse des subventions et des reventes, une baisse des ordures ménagères résiduelles et donc de la collecte et traitement liés, et à une maîtrise, voire une baisse des coûts des marchés à moyen/long terme.

Une capacité d'investissement sera en outre préservée pour faire face aux projets à venir (réhabilitation parc de conteneurs enterrés...).

Hypothèse : contrat de performance en 2023, doublement des prix de la levée en 2022 maintien du taux de teom, en équilibrant le budget à moyen terme							
tx de TEOM	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%	7,70%
année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	Dépenses de fonctionnement (contrats OM + charge des sites en régie)	3 867 000	3 941 000	4 119 000	4 248 000	4 586 000	4 645 000
	Charges de personnel	410 000	395 000	440 000	400 000	410 000	420 000
	Amortissement des PAV, conteneurs et bacs	380 000	377 000	335 000	318 000	214 000	174 000
	TOTAL CHARGES de fonctionnement	4 657 000	4 713 000	4 894 000	4 966 000	5 210 000	5 199 000
	Amortissement travaux déchetterie 1,76 M€ sur 12 ans	0	0	0	150 000	150 000	150 000
	Investissements programmés (PAV et bacs)	0	0	0	220 000	65 000	65 000
	TOTAL CHARGES fonctionnement + investissement	4 657 000	4 713 000	4 894 000	5 336 000	5 425 000	5 414 000
Recettes	Revente de marchandise (métal, plastique, carton)	255 000	139 000	260 000	250 000	260 000	290 000
	Subventions des éco-organismes (en fonction du tri)	562 000	527 000	590 000	600 000	740 000	680 000
	Redevance Spéciale	376 000	376 000	376 000	376 000	376 000	376 000
	TEOM hors part incitative	3 220 000	3 268 000	3 275 000	3 386 000	3 420 000	3 454 000
	Part Incitative	336 000	360 000	360 000	720 000	625 000	600 000
	TOTAL PRODUITS	4 749 000	4 670 000	4 861 000	5 332 000	5 421 000	5 430 000
EQUILIBRE FINANCIER	92 000	-42 000	-33 000	-4 000	-4 000	-24 000	

	Recette 2021	Evolution	Recette estimées 2022
TEOM	3 275 000	Taux 7,7 % Reval. 3,4%	3 386 000
Part incitative	360 000	Tarifs x2	720 000
TEOM-i	3 635 000		4 106 000

	140	240	340	750
Tarif par bac 2021	0,94 €	1,15 €	1,36 €	2,21 €
tarif bac x2	1,88 €	2,30 €	2,71 €	4,42 €

Proposition d'orientation budgétaire :

- Doublement de la part incitative de 10 à 20 %
- Stabilisation du taux de TEOM, avec la perspective de réévaluer ces taux en 2023 une fois les impacts du contrat de performance connus



Des dépenses énergétiques en forte évolution

Les évolutions des dépenses énergétiques telles que présentées sont celles portées par le budget principal et prennent en compte la structuration des marchés d'énergie : accords cadres avec des marchés subséquents. L'option prise est donc de contractualiser des marchés subséquents de 6 mois lorsque les conditions tarifaires sont défavorables, afin d'espérer renouveler avec de meilleurs tarifs ultérieurement. Les hypothèses retenues envisagent une forte dégradation tarifaire début 2022 puis une stabilisation sur un niveau plus bas mais restant supérieur à celui de 2021.

Les évolutions financières ci-dessous ont pris en compte la réalisation du plan lumière et les objectifs ambitieux qui sont associés aux marchés globaux de performance. Ce travail de performance énergétique sera fourni sur l'ensemble de nos équipements et, en particulier, dès 2022 sur les postes de relevage d'assainissement et stations d'épuration. La nouvelle déchetterie avec l'usage des panneaux photovoltaïques confirme cette volonté et permet une autoconsommation.

	Réalisés 2020	Estim. CA 2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evol. de 2022 à 2026
Hypothèses d'évolution « gros compteurs » : bâtiments			+100% en avril pour 6 mois puis + 50% pour 3 mois	+50% pour l'année 2023 par rapport à 2021		+2% par an		
Dépenses de fonctionnement électricité bâtiments	235	240	390	360	367	375	382	-1%
Progression N/N-1			63%	-8%	2%	2%	2%	
Hypothèses d'évolution « petits compteurs » : éclairage public avec effet plan lumière + hausse des tarifs			+50% en avril pour 6 mois puis + 30% pour 3 mois	+30% pour l'année 2023 par rapport à 2021		+2% par an		
Dépenses de fonctionnement électricité éclairage public	595	604	800	635	485	247	131	-36%
Progression N/N-1			33%	-21%	-24%	-49%	-47%	
Hypothèses d'évolution gaz			+175% en janvier pour 6 mois puis + 70% pour 6 mois	+70% pour l'année 2023 par rapport à 2021		+2% par an		
Dépenses de fonctionnement gaz	194	200	445	340	347	354	361	-5%
Progression N/N-1			123%	-24%	2%	2%	2%	
Dépenses de fonctionnement Total	1 024	1 044	1 635	1 335	1 199	975	874	-15%
Progression N/N-1			57%	-18%	-10%	-19%	-10%	

• Le déploiement du plan lumière, un marché global de performance générateur d'économies d'énergies

Le plan lumière est mis en œuvre au travers d'un marché global de performance. Il consiste en la mobilisation importante d'investissements sur 4 ans afin de renouveler, entre autre, les points lumineux et d'opter pour des solutions techniques moins énergivores (LED) et plus respectueuses de l'environnement. Ce déploiement arrive suite aux études réalisées les années précédentes : le schéma de cohérence lumineuse et l'étude des trames sombres.

Les investissements sont d'un montant de 4,6 M€ HT pour la tranche ferme sur les 4 premières années. A cela s'ajoute l'entretien du réseau existant, et une option de 0,9 M€ sur la mise en valeur du patrimoine clé du territoire (ponts, églises...). Au total, le montant de ce marché atteint 8,5 M€ TTC pour les tranches fermes et 10,6 en incluant les tranches optionnelles.

Les économies d'énergies seront réalisées à compter de 2023, et sur les années suivantes pour atteindre jusqu'à 84% de consommation électrique en moins. Ces performances, conjuguées à une hausse tarifaire estimées à +35% jusque 2025, font baisser les coûts en œuvre de 800 k€ à 250 k€. Le retour sur investissement de la tranche ferme de l'opération, comprenant les dépenses d'investissement, les subventions, les charges de fonctionnement et les gains sur l'énergie est estimé à 8 ans.

Consommation d'énergie	2022	2023	2024	2025	2026
Engagement de conso en KWh	4 095 629	3 314 757	2 480 596	1 238 538	643 725
Baisse annuelle		-19,07%	-25,17%	-50,07%	-48,03%
Baisse par rapport à 2022		-19,07%	-39,43%	-69,76%	-84,28%

La restauration, un budget en progression

Le budget annexe restauration a été créé pour isoler les dépenses et les recettes spécifiques à la restauration collective. Il est déficitaire puisqu'il recouvre la restauration scolaire, dont la charge a été estimée lors du transfert de compétence à 1,28 M€ en mars 2017.

Il regroupe aussi des prestations de repas auprès d'un public non scolaire (crèches, CCAS, personnes âgées, associations...) et le restaurant inter-entreprises de la zone Eiffel Energie. Le déficit de ce budget est couvert annuellement par un versement du budget principal au budget annexe.

Le souhait de fournir des repas de qualité aux enfants scolarisés et les aléas de gestion de la compétence ont mené ce déficit à 1,49 M€ en 2017, première année d'exercice de la compétence, puis à 1,58 M€ en 2018 et à 1,63 M€ en 2019, soit successivement +6% et +3%.

La crise sanitaire survenue en 2020 a bousculé les équilibres en place. Tout d'abord, la Restauration Inter-Entreprises (RIE), ayant vocation à être financièrement équilibrée voire bénéficiaire, est passée d'un statut financier équilibré en 2019 à déficitaire entre 2020 et 2021.

La perspective de reprise n'est pas assurée pour l'exercice 2022 qui a recommencé sous un protocole sanitaire strict, si bien que les déficits projetés ne se résorbent que pour moitié en 2022 et entièrement en 2023.

La restauration collective (hors restaurant inter-entreprises) a connu plusieurs bouleversements (cf analyse rétrospective annexe 1) :

- Une **chute des recettes scolaires** de 300 k€ en 2020 directement liée à la fermeture des établissements.
- Une **baisse des recettes** entre 2019 et 2021 résultant de la baisse de la recette moyenne par repas scolaire en phase de convergence tarifaire (- 30 K€ en 2021) en cours de révision pour la rentrée 2022.
- Une **baisse des autres recettes** de 100 k€ en 2020, bien que résorbée pour moitié en 2021 (-51 K€)
- Une **progression des mises à disposition** des communes de +100 k€ entre 2019 et 2020 soit +8% puis de 20 k€ entre 2020 et 2021
- Une **baisse modérée des charges générales** entre 2019 et 2020 de 166 k€, due à

2. Prospective financière

de moindres achats alimentaires mais en partie compensée par d'autres charges dont les achats de repas liés à la fermeture de la cuisine centrale. Ces charges générales réaugmentent fortement en 2021 : +100 k€ entre 2019 et 2021, qui se répartissent entre l'alimentation (+40 k€), le transport (+30 k€), les autres dépenses (+25K€) dont le petit équipement (barquettes individuelles...) et qui sont le reflet de la hausse de la fréquentation entre 2019 et 2021.

En ajoutant les variations ci-dessus, dépenses et recettes, on augmente le déficit, hors RIE, de 334 k€ entre 2019 et 2020 et de 300 k€ entre 2019 et 2021. Soit au total, avec le RIE, une progression identifiée de 450 k€ entre 2019 et 2020 puis de 415 k€ entre 2019 et 2021, à laquelle il convient de rajouter les autres progressions de dépenses (progression usuelle des salaires, des contrats...) d'environ 70 k€ par an.

Le déficit de 2020 est conjoncturel, celui de 2021 cumule des problèmes plus structurels (hausse des dépenses, baisse des recettes) et une difficulté à retrouver des marges de manœuvre sur le RIE et les autres publics.

Les hypothèses retenues pour la projection financière sont les suivantes :

- **Retour à un équilibre financier** sur le restaurant inter-entreprises en 2023
- **Mise en œuvre d'une nouvelle tarification scolaire**, conforme aux hypothèses ci-après, et entraînant
- **Une perte de recettes de 60 k€** compensée par une dotation de l'Etat de 130 k€
- **Mise en place d'une nouvelle refacturation des mises à disposition** sur la base d'un coût au repas, entraînant une hausse des dépenses de 100 k€
- **Hausse des dépenses énergétiques** projetée comme sur les autres établissements inter-communales
- **Hausse des dépenses alimentaires** dans un contexte inflationniste (+40 k€ soit +4% en 2022)

Malgré l'ensemble de ces hypothèses, le déficit acquis lors de la crise COVID ne se résorbe pas, l'absence de dynamique sur les tarifs du budget annexe fait que si les dépenses croissent de +2%, les tarifs couvrant environ 50% des recettes, la participation du budget principal augmentera de 4%.

• Une nécessaire révision des tarifs de la restauration

Pour ces 4 années de référence, plus de 20 % des ventes de repas sont en-dessous ou proche du prix d'un repas produit/livré.

Si on rapproche la recette liée à la vente des repas du prix de revient d'un repas (hors service cantine), on fait le constat d'une recette moyenne très basse et en baisse : de 3.73 € en 2018 à 3.70 € en 2021.

L'harmonisation progressive des tarifs de repas scolaires à l'ensemble des communes a accentué encore cette baisse ces dernières années. Dans ce contexte, il est essentiel de faire progresser notamment les tarifs de repas vendus en deça du prix de revient et de bâtir une nouvelle tarification scolaire au plus près des revenus familiaux. Deux alternatives sont proposées ci-après : taux d'effort ou augmentation du nombre de tranches de Quotient Familial à 10, avec prise en compte de l'incitation gouvernementale à 1 €.

Tarifs et % fréquentations des repas hors restaurant inter-entreprises	TARIF	2018	2019	2020	2021
Crèches	3.80 €	5.50 %	5.92 %	6.35 %	6.54 %
CLSH et mercredis	3.50 €	8.23 %	8.72 %	8.55 %	6.05 %
Animateurs, agents restau	3.50 €	7.19 %	6.22 %	7.03 %	7.37 %
Séniors FPA et domicile	4.50 €	4.25 %	5.53 %	8.68 %	7.21 %
Scolaires Recette hors prestation CAF et MAD	Selon QF	59.60 % 4.18 €	57.68 % 4.03 €	52.96 % 4.31 €	62.91 % 4.19 €
Recette moyenne tous publics hors CAF et MAD		3.73 €	3.58 €	3.62 €	3.70 €
Coût de production du repas hors service cantine scolaire		3.84 €	3.68 €	4.64 €	4.49 €

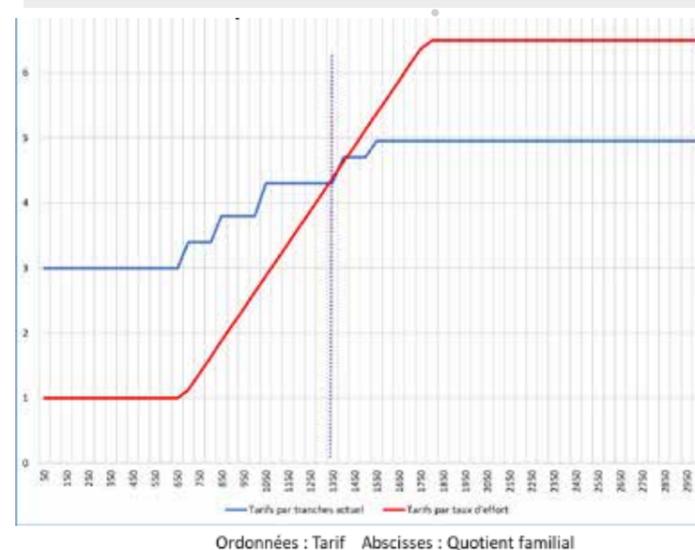
• Des scénarios tarifaires au plus près des revenus

Compte tenu des fréquentations suivies depuis la prise de compétence du temps méridien, et de l'augmentation des dépenses d'exploitation (postes alimentation, encadrement et transport des enfants), un double objectif doit être poursuivi :

- Contenir la charge nette d'exploitation
- Avoir une meilleure répartition de l'effort financier entre les usagers.

Aujourd'hui l'amplitude des tarifs est faible de 3 à 4.95€. Le projet de révision tarifaire doit permettre une meilleure progressivité, avec un tarif mini et un seuil de QF plancher revus à la baisse, pour une solidarité plus importante à partir du QF 1 500 (plafond actuel à 4.95 €).

Scénario 1 : grille tarifaire sur la base d'un taux d'effort et introduction du repas à 1 €



1^{er} scénario : taux d'effort

Le principe est de fixer un tarif selon le quotient familial de la famille, avec un seuil minimal et un maximal. Les hypothèses retenues à ce jour sont les suivantes :

- Le tarif à 1€ s'applique pour les QF compris entre 0 et 649
- Le tarif du QF médian reste identique (4,38 €) et la courbe de prix est accentuée jusqu'à 6.5 € pour les QF de 1750.

Cette tarification représente une baisse de tarif pour 52% des familles.

A fréquentation constante, la perte de recette est de 63 k€, et sera compensée pendant au moins 3 ans par une aide de l'Etat à la mise en œuvre de tarifs à 1€ de 130 k€. Au final, les recettes scolaires augmenteraient de 66 k€. Cependant, la communauté de communes et les communes doivent également anticiper une potentielle hausse de fréquentation due à cette nouvelle grille tarifaire.

Tranches de QF	Tarifs actuels	Coût mensuel des repas (16/mois)	Part des revenus réservés à la pause méridienne (%)
de 0 à 449	3,00	48,00	8,55%
de 450 à 649	3,00	48,00	3,49%
de 650 à 799	3,40	54,40	3,00%
de 800 à 999	3,80	60,80	2,70%
de 1000 à 1149	4,30	68,80	2,56%
de 1150 à 1299	4,30	68,80	2,25%
de 1300 à 1349	4,30	68,80	2,08%
de 1350 à 1499	4,70	75,20	2,11%
de 1500 à 1999	4,95	79,20	1,81%
de 2000 à 3000	4,95	79,20	1,27%



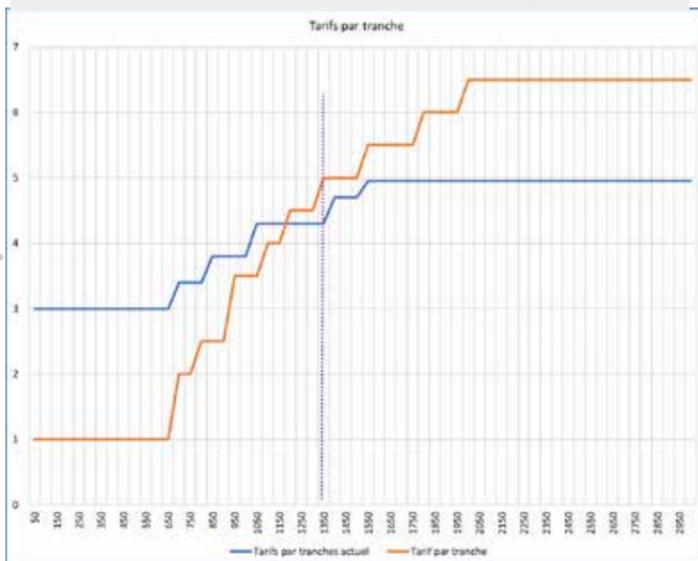
Tarifs simulation	Coût mensuel des repas	Nouvelle part des revenus réservés à la pause méridienne
1,00	16,00	2,85%
1,00	16,00	1,16%
1,38	22,07	1,22%
2,63	42,06	1,87%
2,88	46,05	1,71%
3,88	62,04	2,03%
4,38	70,03	2,11%
4,88	78,02	2,19%
6,38	102,00	2,33%
6,50	104,00	1,66%

2nd scenario : augmentation des tranches de Quotient Familial

- Le tarif à 1€ s'applique pour les QF compris entre 0 et 649
- Des tranches plus nombreuses (de 6 tranches (bleu), à 10 (orange) pour favoriser les petits QF (tarifs plus bas pour les QF inf. à 1149) et augmenter des grands QF (création de tranches pour les QF supérieurs à 1750 et à 1950)
- La grande tranche du milieu (1000 à 1349) est scindée en un peu plus de 2 tranches (1050 à 1149 et 1150 à 1299 puis 1300 à 1499)
- Cette tarification représente une baisse de tarif pour 41% des familles.

A fréquentation constante, la perte de recette est de 23 k€, et sera compensée pendant au moins 3 ans par une aide de l'Etat à la mise en œuvre de tarifs à 1€ de 130 k€. Au final, les recettes scolaires augmenteraient de 106 k€. Comme l'autre proposition tarifaire, il est possible qu'une augmentation de la fréquentation modifie défavorablement les équilibres financiers.

Scénario de grille tarifaire sur la base de tranches de quotient familiaux et introduction de repas à 1 €



Tranches de QF	Tarifs simulation	Coût mensuel des repas	Nouvelle part des revenus réservés à la pause méridienne
de 0 à 649	1,00	16,00	1,97%
de 650 à 749	2,00	32,00	1,83%
de 750 à 899	2,50	40,00	1,94%
de 900 à 1049	3,50	56,00	2,30%
de 1050 à 1149	4,00	64,00	2,33%
de 1150 à 1299	4,50	72,00	2,35%
de 1300 à 1499	5,00	80,00	2,29%
de 1500 à 1749	5,50	88,00	2,17%
de 1750 à 1949	6,00	96,00	2,08%
de 1950 à 3000 et +	6,50	104,00	1,68%

Tranches de QF	Tarifs actuels	Coût mensuel des repas (16/mois)	Part des revenus réservés à la pause méridienne (%)
de 0 à 649	3,00	48,00	5,92%
de 650 à 799	3,40	54,40	3,00%
de 800 à 999	3,80	60,80	2,70%
de 1000 à 1349	4,30	68,80	2,34%
de 1350 à 1499	4,70	75,20	2,11%
de 1500 à 3000 et +	4,95	79,20	1,41%

2.1.4. Fiscalité

Une dynamique forte des bases fiscales

Les bases fiscales de la Communauté de communes vont fortement progresser en 2022 du fait de leur revalorisation, indexée à l'inflation, qui est fixée à 3,4%. De plus, l'augmentation de la fraction de TVA, qui remplace la taxe d'habitation, est proportionnelle à la hausse du PIB et augmente de 6,7% entre 2021 et 2022. Ces dynamiques de base apportent 680 k€ de recettes supplémentaires, qui est à modérer avec une baisse annoncée de CVAE de 229 k€ (notification prévisionnelle) soit une hausse cumulée de 451 k€. De plus nous devons anticiper des revalorisations à la hausse des indices sur lesquels les marchés sont indexés et des coûts des achats de manière générale (inflation, hausse de l'énergie, etc). Cette recette supplémentaire étant absorbée en 2022 par la hausse de l'énergie.

Taxe	Recette 2021	Taux 2022	Recette 2022	Variation 2021-2022
Cotisation foncière des entreprises	3 817 000	26,25 %	3 947 000	130 000
Taxe Foncière Bâti	2 780 000	6,10 %	2 875 000	95 000
Taxe Foncière Non Bâti	17 000	4,72 %	18 000	1 000
Fraction de TVA	6 772 000	Pas de taux	7 226 000	454 000
Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises CVAE	2 700 000	Pas de taux	2 471 000	-229 000

Les possibilités d'évolution

Il reste possible d'utiliser les taux mis en réserve pour augmenter le taux de CFE. Ces taux, d'un total de 0,08 point, et constitués de 0,07 points mis en réserve en 2019 et de 0,01 point mis en réserve en 2020 apporteraient une recette supplémentaire de 12 000 €, en faisant augmenter le taux de CFE à 26,33 %. Les 0,07 points peuvent être utilisés jusqu'à l'année 2022 et disparaîtront donc en cas de non-utilisation. Le taux de taxe foncière a été augmenté en 2021, passant de 5,65% à 6,10%, dans une éventuelle perspective d'augmentation sur plusieurs années permettant de consolider notre CAF en prévision des investissements à porter.

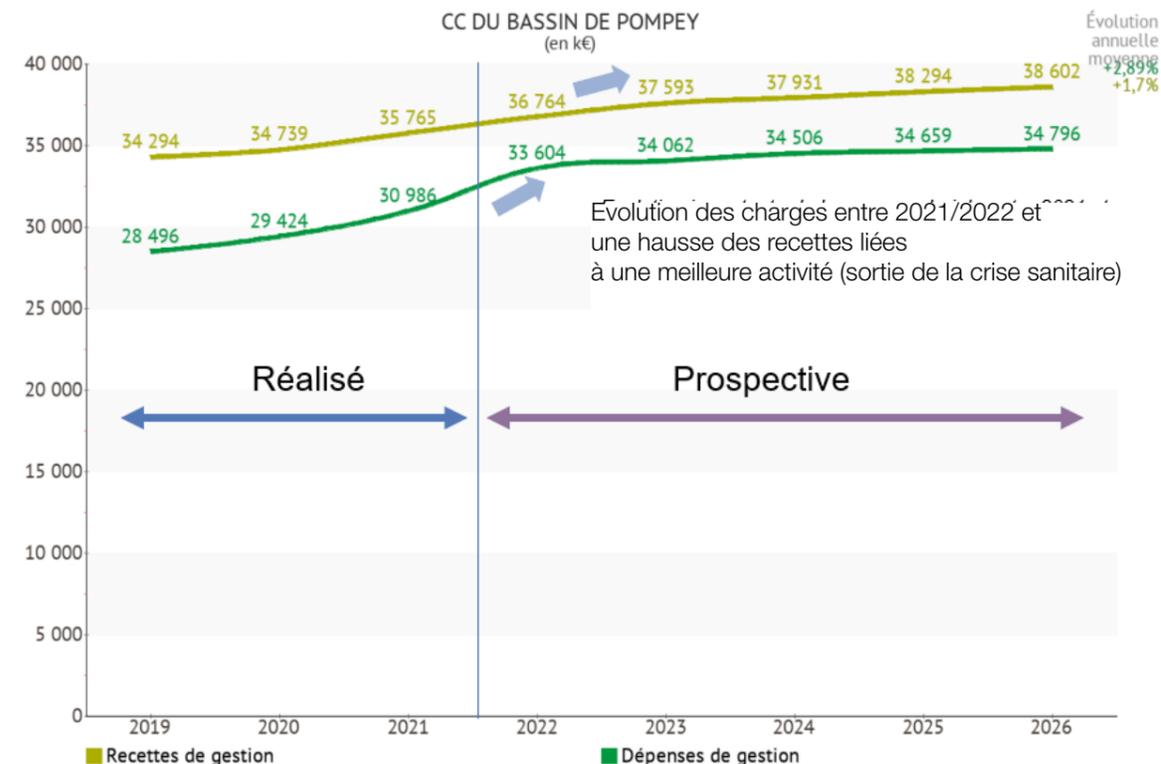
Détermination des impacts des évolutions en point et en pourcentage	TF PB	CFE
Taux 2021	6,10 %	26,25%
Base nette 2021	47 136 k€	15 036 k€
Impact d'une variation du taux de 0,1 point	47 k€	15 k€
Impact d'une variation du taux de 1 %	29 k€	39 k€

Capacité brute d'autofinancement

La **prospectivité sur le fonctionnement** permet d'identifier la capacité d'auto-financement (CAF) brute de la collectivité. Compte tenu des hypothèses précédentes, on constate une dynamique des recettes et une maîtrise des dépenses. Cette CAF brute ne se détériore pas au fil des années après le rebond lié au rattrapage d'activités et services ralentis par la crise.

Projection des équilibres du budget annexe restauration

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de gestion	2 172 000	2 331 000	1 703 000	2 029 000	2 195 000	2 236 000	2 237 000
Vente repas scolaires (hypothèse nouvelle grille tarifaire)	1 028 000	1 091 000	786 000	1 058 000	998 000	998 000	998 000
Aide repas 1€					130 000	130 000	130 000
Vente repas CCAS adultes etc.	519 000	522 000	423 000	477 000	477 000	477 000	477 000
Vente repas RIE	400 000	435 000	201 000	205 000	300 000	340 000	340 000
Mises à disposition aux communes	62 000	98 000	99 000	85 000	85 000	85 000	85 000
Participation CAF	162 000	185 000	194 000	204 000	205 000	206 000	207 000
Dépenses de gestion	3 721 000	3 876 000	3 806 000	4 101 000	4 341 000	4 405 000	4 477 000
Dépenses de personnel	2 465 000	2 471 000	2 572 000	2 618 000	2 757 000	2 797 000	2 837 000
Mises à disposition des communes offices	1 247 000	1 282 000	1 380 000	1 403 000	1 524 000	1 546 000	1 567 000
Frais de personnel Cuisine centrale + offices	1 007 000	1 006 000	1 035 000	1 062 000	1 078 000	1 094 000	1 110 000
Frais de personnel Restauration inter-entreprises	212 000	184 000	157 000	153 000	155 000	157 000	160 000
Charges à caractère général	1 253 000	1 396 000	1 230 000	1 481 000	1 581 000	1 605 000	1 636 000
Alimentation	955 000	1 098 000	861 000	1 120 000	1 165 000	1 200 000	1 218 000
Energie	65 000	55 000	61 000	64 000	115 000	99 000	109 000
Transport	81 000	68 000	70 000	99 000	102 000	105 000	107 000
Autres dépenses	156 000	183 000	241 000	201 000	203 000	205 000	206 000
Dépenses d'investissement nettes	30 000	90 000	24 000	21 000	35 000	35 000	35 000
DEFICIT	1 549 000	1 634 000	2 127 000	2 094 000	2 181 000	2 204 000	2 275 000



2.2. Les investissements

2.2.1. Les grands projets d'aménagement du territoire

Au-delà d'une gestion patrimoniale durable de ses infrastructures, le Bassin de Pompey doit assurer le portage de nouveaux projets d'aménagement en lien avec les projets des Communes assurant à la fois une amélioration du cadre et de la qualité de vie des habitants, un renouvellement d'équipements durables et attractifs.

Pour réaliser la prospective financière consolidée, les projets ont été classifiés en 3 grandes catégories :

Les projets d'aménagement dont la gestion se fera dans des budgets annexes avec une recherche d'équilibre :

- Les projets d'intérêt communautaire sur l'habitat
- Les projets d'aménagement de zones économiques
- La valorisation du foncier en propriété sur le site de Ban la Dame

Les projets déjà engagés/priorisés :

- Les Autorisations de Programme - Crédits de Paiement (APCP) votées
- L'entretien patrimonial du bâti et des infrastructures
- Les mobilités avec le schéma directeur des pistes cyclables, le plan vélo et le renouvellement des bus
- Les projets d'aménagement urbain, habitat délibérés
- Le nouvel équipement aquatique et l'aménagement de la zone Eiffel
- Le plan lumière générateur d'économies d'énergies

Certains investissements permettent de maîtriser les charges de fonctionnement pour une gestion durable sur les prochaines années.

Les autres projets devront être ordonnancés dans le programme pluri annuel d'investissement.

Cette classification a pour objectif de projeter les investissements engagés/priorisés et dégager les marges de manœuvre de l'intercommunalité afin d'aider à identifier et à positionner les autres projets.

Dans un contexte de profondes mutations de la société, les aménagements urbains sont une traduction opérationnelle des transitions engagées pour répondre aux nouvelles aspirations des citoyens et obligations réglementaires dans leur manière de vivre le territoire. La reconfiguration des « morceaux de ville » s'inscrit sur des temps longs qui dépassent très largement la temporalité des mandats politiques et est travaillée en étroite collaboration avec les orientations des projets de villes.



Projet Les Ferrières à Bouxières-aux-Dames

Les différents projets d'aménagements engagés

Au regard des échanges dans le cadre de la construction du projet de territoire, les enjeux autour du cadre de vie et des services à l'échelle du Bassin semblent être déterminants dans le nouvel ADN à donner au territoire. L'approche sectorielle des services à la population et la reconversion économique du Bassin doivent être transcendées en approche systémique pour répondre aux nouveaux enjeux territoriaux. Aussi, les futurs aménagements urbains à engager sont une vitrine de cette traduction opérationnelle des transitions territoriales à poursuivre et à opérer.

A ce jour trois grandes familles d'aménagement urbain se dessinent, avec pour chacune de ces thématiques, et en cohérence avec les engagements pris dans le cadre du transfert de la SPL, les opérations d'aménagements identifiées sont :

- **La reconfiguration en cohérence de l'arc sud-ouest** : les liaisons en termes de mobilité pour garantir les connexions entre les projets Croix des Hussards, les Vergers, Munch, accès et sortie sud-ouest du territoire. Ces projets doivent aussi s'inscrire en cohérence dans leur fonction urbaine (logements, économie, services-équipements...);
- **La dynamique des cœurs de bourg et des friches** : sur un territoire polycentré et périurbain à une métropole, la complémentarité et la spécificité territoriale sont des atouts à asseoir au travers de projets à vocation mixte : îlot Limon à Pompey, Port canal gare à Champigneulles, friche St Gobain à Liverdun, tiers lieu à Malleloy, les Ferrières à Bouxières-aux Dames. Ces projets vont être la marque visible des mutations urbaines à l'œuvre ;
- **Les services et équipements structurants en proximité** : dans une société de la tertiarisation et des loisirs, la force publique se doit d'accompagner cette mutation majeure et de garantir l'inclusion de ses concitoyens dans ce mouvement. Le Bassin s'inscrit pleinement dans cette transition sociétale avec les projets suivants : l'extension de la zone de Millery, le campus formation, le nouvel équipement aquatique, les pôles d'échanges multimodaux de Liverdun et de Pompey.



FL Home à Malleloy

Pour être soutenable, la mise en œuvre de l'ensemble de ces projets doit être organisée et garantir l'agilité au regard des opportunités qui se présentent à la collectivité.

Concrètement début 2022, les opérations d'aménagement en phase opérationnelle sont les suivantes :

- A Malleloy : restructuration d'une ancienne ferme, rue de Custines avec rétrocession de 5 logements locatifs aidés à VIVEST (ex. SLH) et un tiers lieu (FL HOME) prochainement réceptionné.
- ZAC la Croix des Hussards à Frouard (348 logements, microcrèche et transport urbain...)
- Les Ferrières à Bouxières-aux-Dames opération en phase de promotion immobilière confiée à un investisseur privé (50 logements et maison médicale)
- Îlot Limon à Pompey en phase de déconstruction (30 logements et espace tertiaire)
- Aménagement Les Sablons Millery (9 hectares)

Les opérations d'aménagement en phase pré-opérationnelle sont les suivantes :

- St Gobain à Liverdun (cession en cours)
- Campus Ban la Dame à Frouard : programme fonctionnel abouti, modèle économique en cours de définition.
- Pointe Eiffel : un réseau de chauffe, viabilisation pointe sud, 320 logements et un pôle d'échange multimodal,
- Port canal Gare à Champigneulles : en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune et phase préopérationnelle en cours.

2. Prospective financière

La nécessité d'équilibrer les budgets d'aménagement et d'optimiser la trésorerie sur les opérations à venir

Le montant global des investissements est estimé à 10,3 M€ sur la période. Ces opérations sont équilibrées par les cessions de terrains aménagés et bâtiments, par des subventions (reconversion friches). ... la charge financière restante est estimée à ce jour à 1,3 M€, au titre de la participation aux équipements publics. Selon les hypothèses actuelles, certaines années le besoin en trésorerie pourrait atteindre 5M€. Une programmation de mise sur le marché des logements et une stratégie de pré-commercialisation sont en cours de définition. En outre, la Communauté de Communes s'engage auprès de la Banque des Territoires, à la réalisation d'une Foncière, outil de pilotage dont la faisabilité à l'échelle du territoire reste à définir.

Libellé	Antérieur à 2022	2022	2023	2024	2025	2026	2027	TOTAL 2022-2027	Reste à charge estimatif à ce jour
Croix des Hussards	307 k€ avance	1 460 000	1 300 000	1 300 000	1 200 000	1 200 000		6 460 000	1 029 000
FERRIERES	118 k€	95 000	95 000	93 000	92 000	0		375 000	0
DEPENSES Limon		700 850	282 727	141 801	0	0		1 125 378	153 067
Aménagement Sablons Millery	1 800 000 terrains	2 000 000	400 000	0	0	0		2 400 000	60 000
TOTAL des dépenses		4 255 850	2 077 727	1 534 801	1 292 000	1 200 000		10 360 378	1 279 067
Croix des Hussards		757 000	897 000	1 137 000	840 000	1 200 000	600 000	5 431 000	
FERRIERES	174 k€ recettes	338 000						338 000	
RECVTTES Limon		101 790	169 650	819 510				1 090 950	
Aménagement Sablons Millery	540 k€ excédent			900 000	1 800 000	900 000		3 600 000	
TOTAL des recettes		1 196 790	1 066 650	2 856 510	2 640 000	2 100 000	600 000	10 459 950	
Portage en trésorerie		4 437 399	5 448 476	4 127 067	2 779 067	1 879 067	1 279 067		

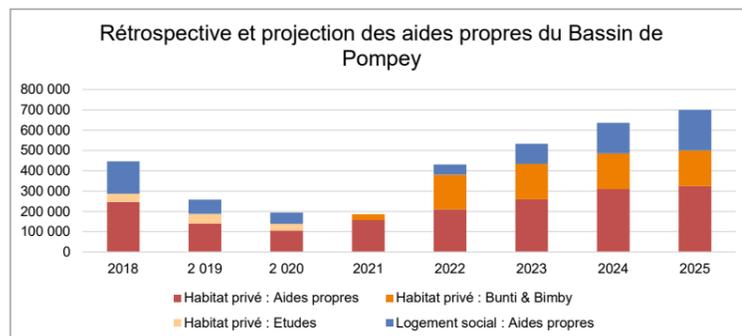
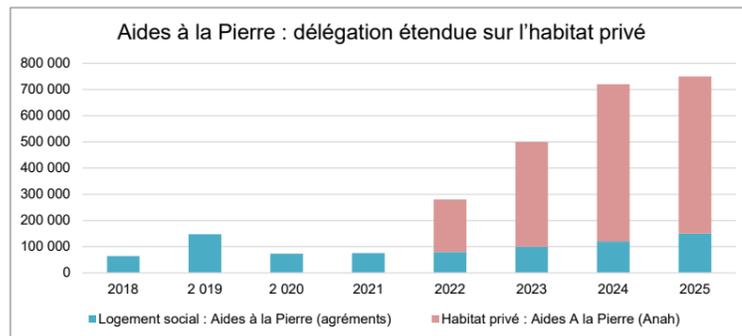
Une politique ambitieuse pour l'habitat

La délégation des aides à la pierre a été renouvelée pour 6 années (2021-2026). Elle maintient les engagements financiers de l'Etat et du Bassin de Pompey. De plus le Bassin de Pompey étant désormais pleinement délégataire des aides à l'habitat privé, l'enveloppe allouée à cette politique, en dépenses et recettes, en est augmentée.

Le déploiement d'une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et des évolutions dans le règlement d'attribution des aides, ainsi qu'une expérimentation « Bunti & Bimby » visant à dynamiser les demandes ont été décidées lors des conseils du 24 juin et 23 septembre 2021.

Une montée en puissance de la mise en œuvre des politiques de l'habitat est attendue sur les 5 prochaines années avec une participation maximale à 600 k€ dès 2024.

Selon le rythme d'avancée du programme, un lissage de la charge pourra s'opérer sur 2026-2027.



2.2.2. Equipements sportifs et touristiques



Un nouveau complexe aquatique

Ce projet de construction fait suite à des études stratégiques menées de 2013 à 2015 portant sur l'offre sportive du territoire ayant notamment démontré la nécessité de concevoir un nouvel équipement aquatique, hypothèse présente dans tous les scénarios envisagés, en raison de la vétusté technique de la piscine Nautic Plus à Pompey.

La création de ce nouvel équipement aquatique participera à l'attractivité du territoire au regard de l'offre aquatique plurielle qu'il proposera, en particulier par la création de nouveaux espaces (bien-être, bassin nordique, ...) et la qualité des espaces offerts aux familles, pour la pratique sportive individuelle ou encadrée, ainsi que pour les loisirs. De même, le futur équipement reste implanté à proximité immédiate des centres urbains. Il sera amené à jouer pleinement son rôle auprès des populations du territoire, en tant qu'outil de loisirs et de mixité sociale, plus particulièrement en période estivale. La dimension sportive sera également confortée avec la possibilité d'accueillir des compétitions fédérales de niveau départemental.

Par ailleurs, ce nouvel équipement trouvera sa place sur la pointe sud du Site Eiffel, situé au coeur de l'histoire et du territoire du Bassin de Pompey, première phase d'une opération incluant également la création d'un éco-quartier, d'un parking silo et d'un pôle d'échange multimodal.

Enfin, pour ce type d'équipement, le Bassin de Pompey joue pleinement son rôle de Pôle Urbain d'Equilibre défini par le SCoT Sud 54 qui cite spécifiquement ce type d'équipement comme une priorité pour le territoire métropolitain. Le cout d'objectif de l'opération en investissement est estimé à 18,7 M€ HT.

Le programme intègre en premier lieu les exigences environnementales, tant dans sa réalisation que dans le cadre de son fonctionnement futur, en recherchant et déclinant des solutions permettant de limiter les consommations énergétiques et de produire des énergies d'origine renouvelable et de valoriser des énergies de récupération (ENR&R). Il rend de plus pertinent à l'échelle du site Eiffel Sud la mise en oeuvre d'un réseau de chaleur urbain en cours d'étude.

Schéma Directeur d'Aménagement Touristique (SDAT).

Le déploiement du schéma conduit à envisager la création d'un **Office de Tourisme Intercommunal** (OTI) sur la base d'une structure juridique associative pour transformer le point d'accueil touristique actuel à Liverdun et associer les partenaires socio-économiques, permettre de dynamiser les recettes commerciales (boutiques, visites guidées, locations d'espaces...)

Le **schéma directeur d'aménagement** identifie des points d'intérêt patrimoniaux et naturels majeurs en l'occurrence la cité médiévale de Liverdun, le château de Champigneulle et son parc, la batterie de l'Eperon et un besoin en hébergements de qualité en lien avec le développement du tourisme vert et d'affaires sur l'aire métropolitaine. D'ores et déjà la réfection de l'Hôtel de Camilly à Liverdun fait l'objet d'une étude de restructuration sur la base d'un programme fonctionnel à la fois d'accueil de l'OTI et d'espaces hébergement et séminaires. Une première estimation est portée aux environs de 2,8M€.

Par ailleurs, l'itinérance est un enjeu majeur avec le réaménagement des haltes fluviales de Champigneulle, Liverdun et Millery, le développement du cyclotourisme et un schéma d'accueil pour camping-car.



Halte fluviale de Champigneulle

2.2.3. Infrastructures et mobilités

La révision du Schéma Directeur Cyclable

- Démarche participative**

En décembre 2019, le Bureau Communautaire a fait le choix de s'engager dans l'expérimentation d'une démarche participative pour la révision du schéma directeur cyclable. Les objectifs étant de prendre en compte les usages, de partager les enjeux et le projet et de placer les différents acteurs du territoire dans un climat de confiance réciproque. Le 1er avril 2021, le Bassin de Pompey a donc lancé le plan vélo participatif avec un premier objectif : construire un diagnostic partagé. Sur la base de ce diagnostic, les élus réunis en comité stratégique, ont pu définir l'ambition qu'ils souhaitent porter pour le Bassin de Pompey. Un comité vélo a été mis en place pour co-construire ce plan vélo avec les élus, les usagers et les habitants. En parallèle du comité vélo, des échanges avec les communes permettent d'enrichir les réflexions et les projets.

- Le Plan vélo**

Le plan vélo du Bassin de Pompey est envisagé de manière inclusive et participative, comportant ainsi plusieurs axes : infrastructures, équipements, services, jalonnement, animations et communication. Un certain nombre de dispositifs ont déjà été mis en place et constituent les prémices de ce plan vélo. Le schéma directeur cyclable actuellement dans la dernière phase de son étude, présentera, sur la base du diagnostic, une partie « scénarios » qui détaille les liaisons intercommunales à déployer à travers une pro-

grammation pluriannuelle à 10 ans pour une partie des liaisons et « au fil des projets » pour une autre partie. Une deuxième partie comporte un plan d'actions pour les différents dispositifs à mettre en œuvre. Le volet principal de ce plan vélo est le développement des infrastructures. Il est le préalable qui doit permettre d'offrir des conditions de circulation sécurisées propices à un changement de comportement de mobilité et donc à un plus grand usage du vélo.

- Un territoire volontariste pour promouvoir les déplacements alternatifs :**

4 scénarii d'investissement en réflexion sur 10 ans

	Scénario 1 - Ambition restreinte	Scénario 2 - Ambition médium, continuation de la politique actuelle	Scénario 3 - Ambition forte, scénario ADEME	Scénario 4 - Ambition forte avec l'ensemble des alternatives
Km de voies	13	23	44	68
Coût Liaisons	1,9 M€	7 M€	12,6 M€	20,5 M€
Coût Franchissements	0 M€	0 M€	3,1 M€	6,1 M€
Coût total	1,9 M€	7,1 M€	15,7 M€	26,7 M€
Coût annuel	0,2 M€	0,7 M€	1,6 M€	2,7 M€
Coût / habitant / an	5 €	18 €	39 €	66 €

Les montants présentés représentent le coût des aménagements cyclables, hors subventions. Il existe différents dispositifs qui permettent actuellement d'envisager un financement minimal de 20% du coût des infrastructures. Selon les types d'infrastructures, des financements complémentaires peuvent être sollicités et pourront accompagner la détermination du territoire en faveur d'un scénario plus volontariste de près de 30 Kms de pistes nouvelles. Le Bassin de Pompey sera doté à terme de près de 90 Kms de pistes cyclables sur 250 Kms de voirie.

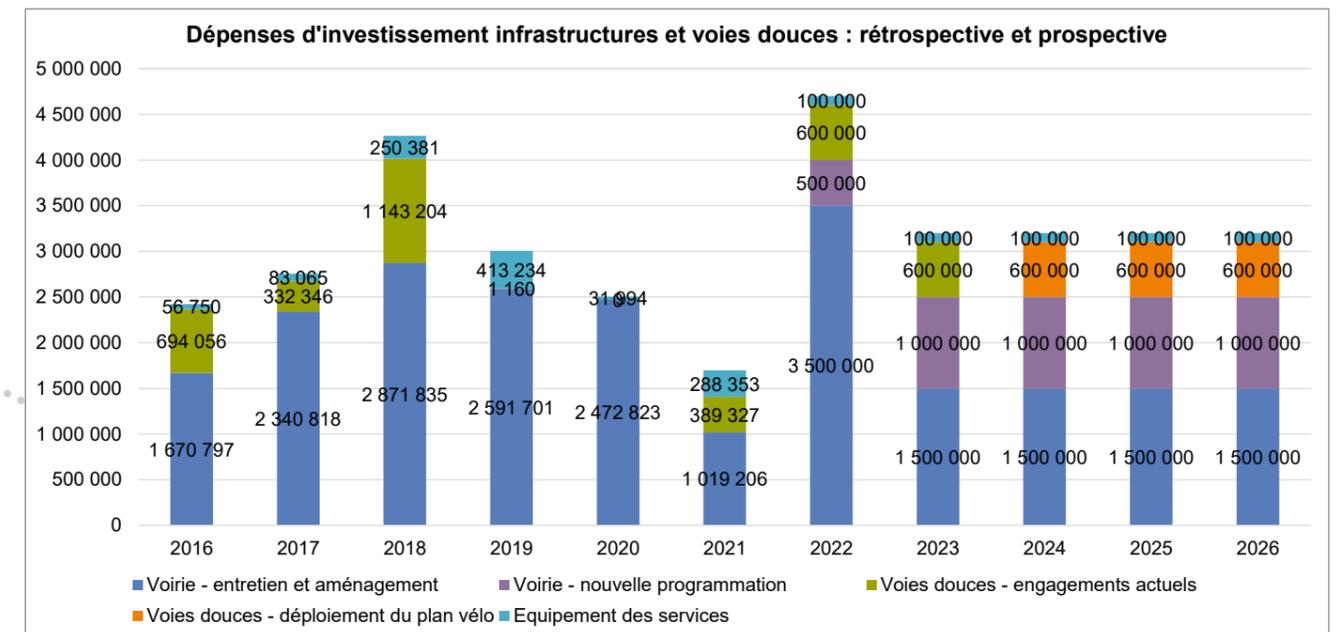
Le Sit : renouvellement de la flotte de bus

L'organisation du réseau de transports en commun Le Sit est désormais assurée dans le cadre de la Délégation de Service Public commune avec le Syndicat Mixte des Transports Suburbains de Nancy. Depuis la crise pandémique, les plans de continuité d'activité successifs proposés par l'exploitant impactent fortement la régularité des services au quotidien, tant en termes d'exploitation que de fréquentation. Le Bassin de Pompey s'est engagé à renouveler la flotte de bus dès 2023 à travers un groupement national porté par l'UGAP et selon 2 options possibles en cours de discussion : 6 bus en 2023 et 3 bus en 2024 ou 9 bus en 2023 soit un investissement estimé à 2 M€.

Cette nouvelle flotte roulante serait GNV et Biogaz alimentée par la station multi-énergies de Champigneulle confiée prochainement à un opérateur privé. Une seconde phase de renouvellement sur 2024 des 3 navettes est envisagée.



De nouvelles orientations du programme des infrastructures voiries en continuité du volume d'investissement de ces dernières années



Le diagnostic de l'ensemble des voiries et leurs annexes d'intérêt communautaire identifie un investissement moyen indispensable de 1,5 M€ par an afin d'assurer la conservation voire l'amélioration du réseau viaire. En outre 1 M€ en moyenne annuelle sur la période doit permettre d'accompagner les projets urbains. La programmation pluriannuelle est en cours et sera présentée à l'assemblée communautaire sur la base d'une approche multi-critères.

Aménagements cyclables expérimentaux et pérennes

Rue de Nancy à Champigneulle

Piste birectionnelle
Longueur : 450 ml
Coût : 107 900 €
Date prévisionnelle : avril 2022
en coordination avec le Grand Nancy

Route de Frouard à Champigneulle

Voie verte donnant sur Zone 20 + contresens
Longueur : 700 ml
Coût : 50 000 €

Pont Moselle Pompey-Frouard RN 657

Bandes cyclables sécurisées par potelets
Longueur : 900 ml
Coût : 10 000 €
Date prévisionnelle : avril 2022

Avenue Gambetta à Pompey

Voie verte
Longueur : 450 ml
Coût : 108 000 €
Date prévisionnelle : octobre / novembre 2021

A venir connexion Rue Gambetta / rue de la Moselle

Contresens cyclable
Longueur : 480 ml
Coût : 19 000 €
Date prévisionnelle : mars/avril 2022

Giratoire Custines RD90

Connexion de la V50 et de la voie de la Mauchère
Connexion avec la D 90
Amélioration sécurité et confort circulation piéton
Coût : 218 000 €



2.2.4. Plan pluriannuel des investissements

Le plan pluriannuel d'investissements reprend les principales opérations et travaux engagés ainsi que les orientations des politiques publiques confortées en début de mandature. Il est fondé sur un programme prévisionnel d'investissement en cours de construction, traduction du plan d'actions identifié en phase de déploiement du projet de territoire et, dont les conditions de faisabilité trouveront leur traduction avec une approche en coût global d'une part et une programmation pluriannuelle aboutie et ajustable d'autre part. Il vous est proposé de projeter les dépenses d'investissement recensées et les recettes identifiées en l'état des contractualisations et subventions attendues.

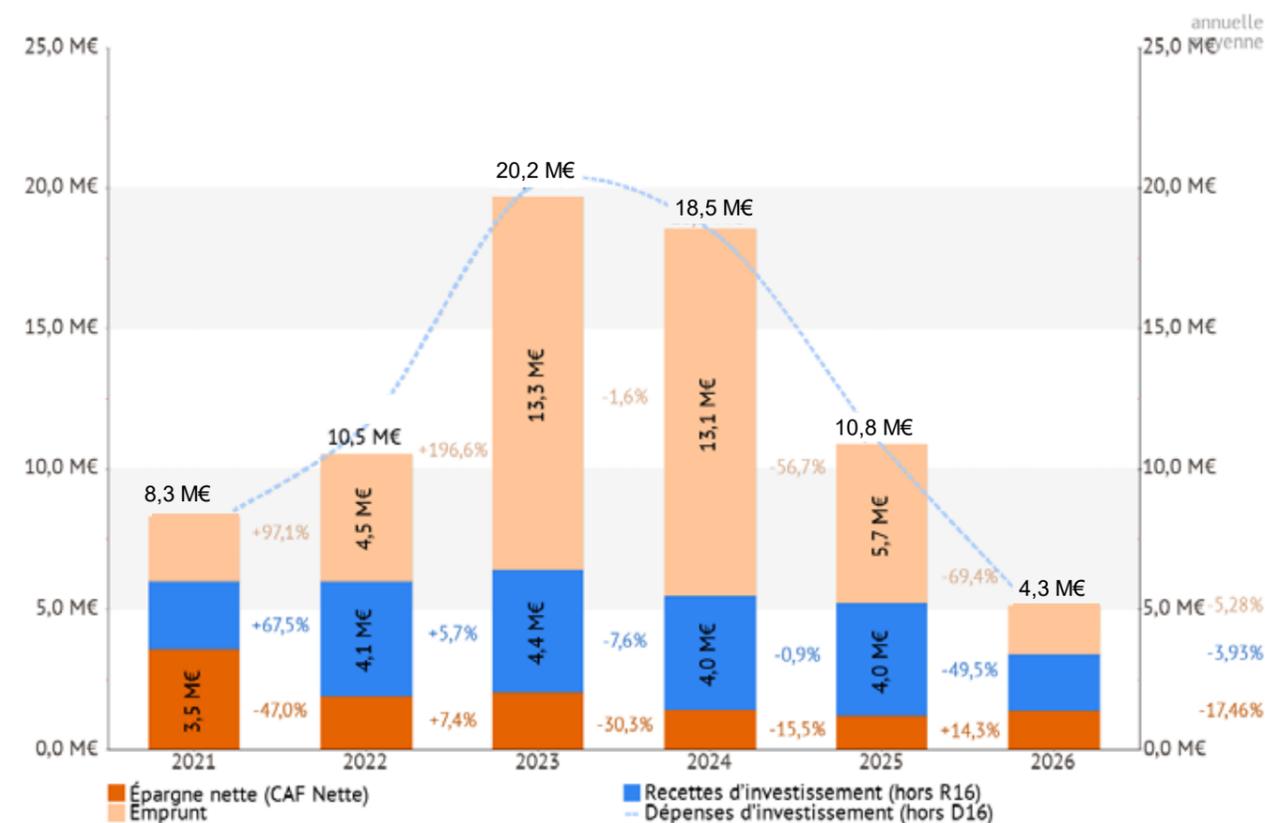
Dépenses d'investissements prévisionnelles, engagées /actées par thématique	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL des dépenses d'inv. 2022-2026
Environnement / gestion des déchets	255 000	50 000	50 000	50 000	50 000	455 000
Logement habitat et urbanisme	780 625	1 063 000	1 356 000	1 430 125	240 000	4 869 750
Informatique et numérique	550 000	559 000	323 000	329 000	176 000	1 937 000
Infrastructures entretien patrimonial Nouvelle programmation	4 100 000	1 100 000 1 500 000	1 100 000 1 500 000	1 100 000 1 500 000	1 100 000 1 500 000	14 500 000
Mobilité Transports et voies douces Schéma directeur cyclable (charge nette)	720 000	500 000 600 000	600 000	600 000	600 000	3 620 000
Plan lumière	1 443 400	1 517 943	1 415 813	1 395 258	140 424	5 912 838
Aménagement de la pointe Eiffel	645 576	2 275 376	2 101 304	0	0	5 022 256
Sport et nouvel équipement aquatique	2 241 580	9 554 000	8 354 000	4 254 000	100 000	24 503 580
Tourisme	375 000	1 045 000	1 515 000	15 000	0	2 950 000
Entretien patrimonial, études, véhicules et petite enfance	270 000	220 000	220 000	190 000	190 000	1 090 000
Reversement de la taxe d'aménagement	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000	875 000
TOTAL des investissements engagés ou nécessaires	11 556 181	20 159 319	18 510 117	10 838 383	4 271 424	65 335 424

Les recettes d'investissement ci-dessous sont constituées : de la perception du fonds de compensation de la TVA, des éventuelles subventions d'investissement qui pourraient être attribuées, des aides à la pierre pour la politique de l'habitat, des cessions de terrains pour l'aménagement de la pointe Eiffel.

Recettes d'investissements prévisionnelles, sur les dépenses engagées/actées, par thématique	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL des recettes d'inv. 2022-2026
Développement Eco	900 000	0	0	0	0	900 000
Environnement / gestion des déchets	41 830	8 202	8 202	8 202	8 202	74 638
Logement habitat et urbanisme	307 989	528 379	748 871	778 871	80 000	2 444 110
Informatique et numérique	26 574	28 051	20 177	21 161	28 871	124 834
Infrastructures (FCTVA)	688 968	360 888	262 464	262 464	262 464	1 837 248
Transports déplacements mobilité	19 685	412 020	0	0	0	431 705
Aménagement de la pointe Eiffel	0	0	0	850 000	850 000	1 700 000
Sport et nouvel équipement aquatique	367 708	1 767 238	1 570 390	1 297 826	16 404	5 019 566
Tourisme	61 515	571 422	648 521	2 461	0	1 283 919
Entretien patrimonial, études, véhicules et petite enfance	6 562	6 562	6 562	6 562	6 562	32 810
Taxe d'aménagement	350 000	350 000	350 000	350 000	350 000	1 750 000
Total des recettes d'investissements estimées	2 770 831	4 032 762	3 615 187	3 577 547	1 602 503	15 598 830

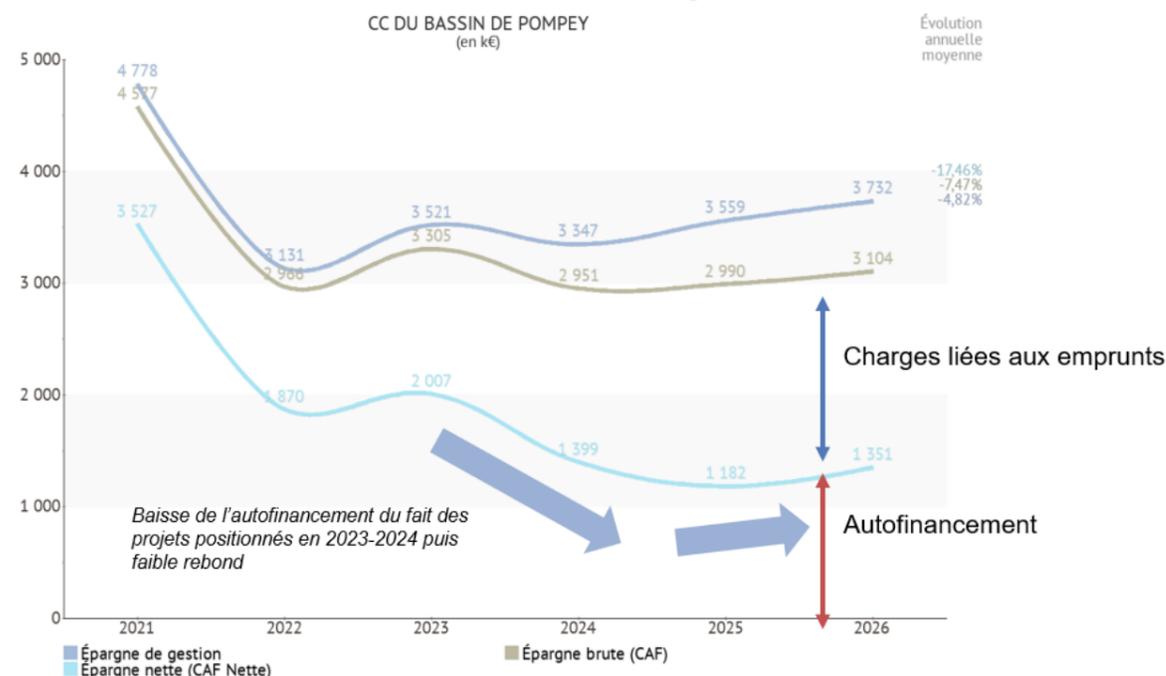
Un pic des dépenses d'investissement concentré en 2023-2024

Dans le schéma ci-dessous les investissements entrant en phase opérationnelle sont positionnés. Ils sont financés par de l'épargne nette et de l'emprunt cumulé à hauteur de 38 M€ sur les 5 ans, soutenable au regard d'un faible encours de dette sur le budget principal (cf annexe 2)



Conforter une capacité d'auto-financement nette

La charge de l'emprunt (frais financiers et remboursement de capital) est déduite de la CAF brute pour calculer la CAF nette : c'est cette dernière qui limite les possibilités d'investissement. Toute chose égale par ailleurs, le lissage des investissements futurs et le retour sur investissement des programmes d'aménagements urbains attendus sont les leviers de la reconstitution de la Capacité d'Auto-financement nette à 2 M€, au-delà du pic d'investissement, dans la limite d'un ratio de solvabilité à 12 ans.



3. ORIENTATION BUDGÉTAIRE



3. Les leviers et axes de l'orientation budgétaire

3.1. Fiscalité

- Stabilité de la fiscalité ménages en 2022 compte tenu de la revalorisation dynamique des bases : avec la réforme de la fiscalité et la suppression progressive de la taxe d'habitation, il a été acté une revalorisation fiscale avec une augmentation de la taxe foncière en 2021 (de 5,65% à 6,10%) ainsi qu'une étude des modalités du levier fiscal et ses évolutions nécessaires au maintien de la capacité d'autofinancement.
- La Contribution Foncière Economique est stable depuis 2016 et l'utilisation des points en réserve de 0,08 - perdus si non utilisés - fait passer le taux de 26,25% à 26,33% en 2022.
- Introduire d'avantage d'incitation sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : passage de la part incitative de 10% à 20% avec un maintien de la TEOM de 7,70%
- Mettre en œuvre un programme d'actions pour la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) et de son financement qui pourrait engager l'instauration de la taxe dédiée.

3.2 Evolutions des grilles, harmonisations tarifaires et prise en compte du revenu des ménages

- **Construction d'une nouvelle grille tarifaire restauration** au plus près du niveau de revenu des foyers. Plusieurs possibilités à l'étude : le taux d'effort ou le passage de 5 à 10 tranches de QF et l'instauration d'un tarif à 1€ avec l'aide financière de l'Etat. Actualisation annuelle et révision des tarifs inférieurs au prix de revient de production d'un repas.
- **Harmonisation tarifaire eau et assainissement** avec un prix d'équilibre du service permettant de financer un PPI volontariste de 10,3 M€ en assainissement et 13,7 M€ sur l'eau. Les grilles tarifaires à l'étude pourraient introduire une tarification durable et solidaire avec une progressivité des tarifs selon les consommations.

3.3 Sobriété et performance énergétiques

- Au regard de la hausse des coûts de l'énergie et son impact sur la structure de fonctionnement, la démarche, enclenchée avec l'éclairage public, de recherche de performance sera déployée sur le patrimoine et équipements communautaires.

3.4 Capacités d'Investissement et ordonnancement du Programme pluriannuel d'Investissement

- Définir les modalités de **portage des projets d'aménagement et leur financement** entre les prix de cession, la taxe d'aménagement et le retour de base foncière.
- Nécessité d'**ordonnancement des projets nouveaux en lien avec le Projet de Territoire**
- **Maintien d'une solvabilité** à terme de 12 ans et d'une CAF nette de 2 M€ pour assurer la gestion patrimoniale des voiries et bâtiments

4. ANNEXES



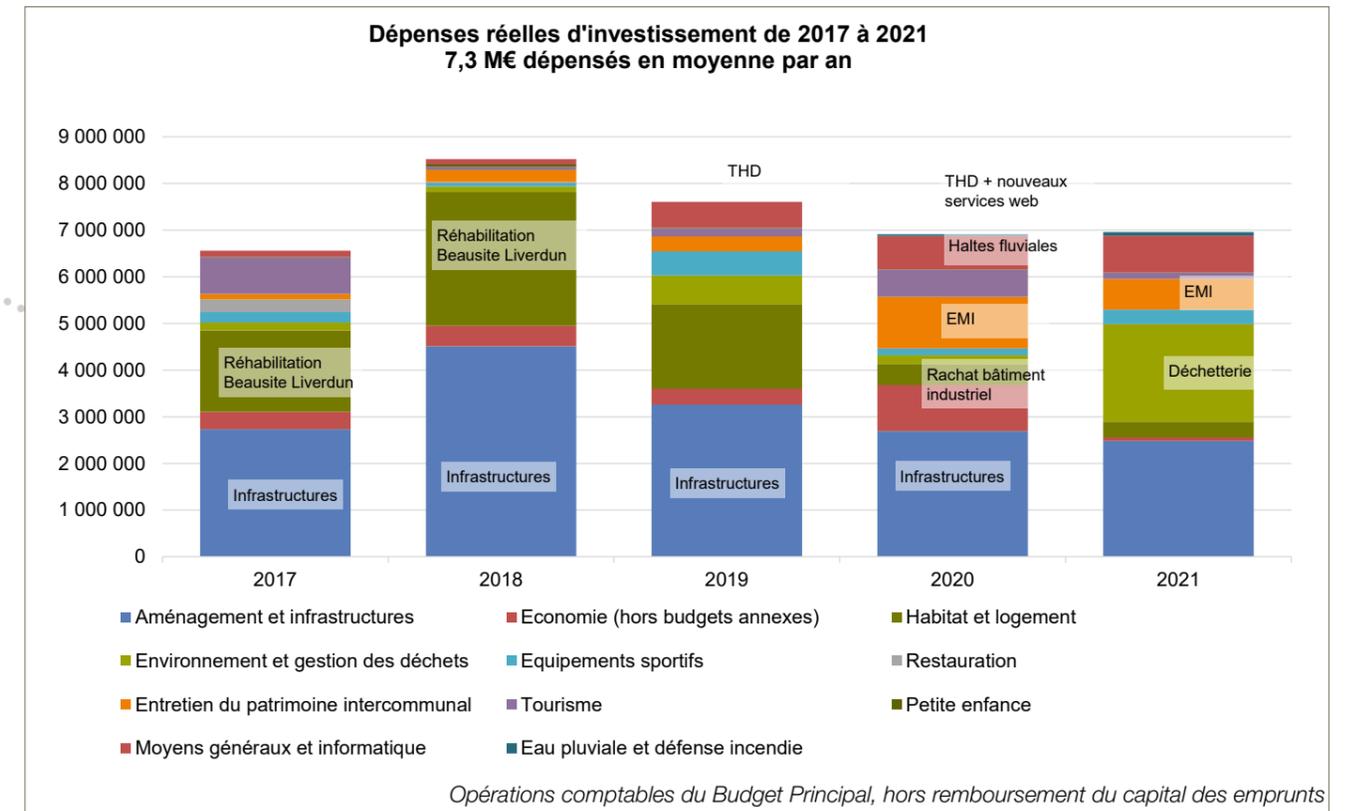
Annexes

Annexe 1. L'analyse financière rétrospective du Bassin de Pompey

Après une année 2020 de crise sanitaire, un redémarrage d'activité plus lent que prévu

Données Budget Principal, en €	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021 estim.	Evol moyenne annuelle
RECETTES DE GESTION	32 780 737	32 832 219	34 294 274	34 739 292	35 764 738	2,2
Produits des services (70)	3 932 963	3 574 738	3 812 943	4 202 640	4 321 350	2,4
Impôts et taxes (73)	23 405 754	23 884 612	24 378 885	24 310 431	23 244 338	-0,2
Dotations et participations (74)	4 652 397	4 605 620	5 426 095	5 620 802	7 584 050	13
Autres produits (75)	633 572	548 205	545 357	516 714	508 000	-5,4
Atténuation de charges (013)	156 051	219 044	130 994	88 705	107 000	-9
DÉPENSES DE GESTION	25 145 008	26 912 096	28 495 672	29 424 395	31 306 792	5,6
Charges à caractère général (011)	7 446 845	8 132 045	8 844 513	8 822 786	9 726 620	6,9
Dépenses de personnel (012)	8 727 138	8 771 091	9 352 147	10 586 172	10 823 000	5,5
Atténuation produits (014)	7 319 481	7 313 183	7 295 791	7 318 342	6 261 000	-3,8
Autres charges courantes (65)	1 651 544	2 695 777	3 003 221	2 697 095	4 496 172	28,4
ÉPARGNE DE GESTION	7 635 729	5 920 123	5 798 602	5 314 897	4 457 946	-12,6
Intérêts de la dette existante	211 771	185 106	141 865	170 185	142 118	-9,5
Soldes financiers, exceptionnels & provisions	-22 140	120 007	351 087	-191 711	-59 050	
Amortissement du capital de la dette existante	1 036 147	1 041 184	1 046 271	1 088 935	1 050 000	0,3
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	6 365 671	4 813 840	4 961 553	3 864 066	3 206 778	-15,7
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	6 586 755	10 065 283	7 918 085	7 167 110	7 810 000	4,3
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	2 734 545	4 338 551	3 263 133	1 892 626	4 160 052	11,1
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	12 240 468	10 153 917	9 114 993	8 521 111	7 426 794	-11,7
CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT	1,65	1,73	1,52	1,72	1,62	-0,5

Après avoir subi une dégradation estimée à 1M€ du fait du COVID en 2020, l'épargne nette 2021 se dégrade de 0,6 M€ malgré l'évolution de la fiscalité.

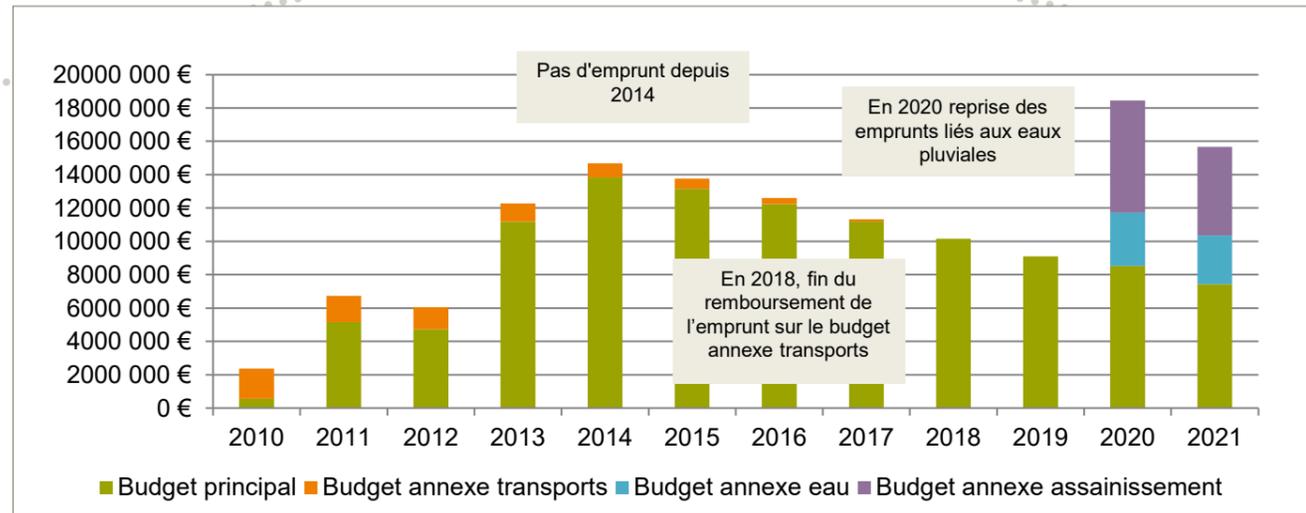


Annexe 2 : la dette

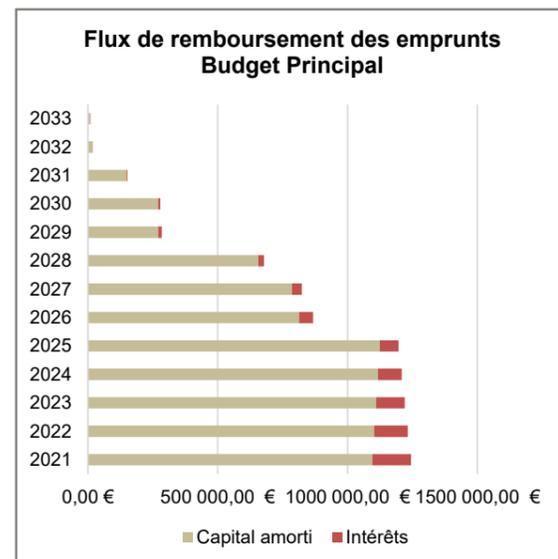
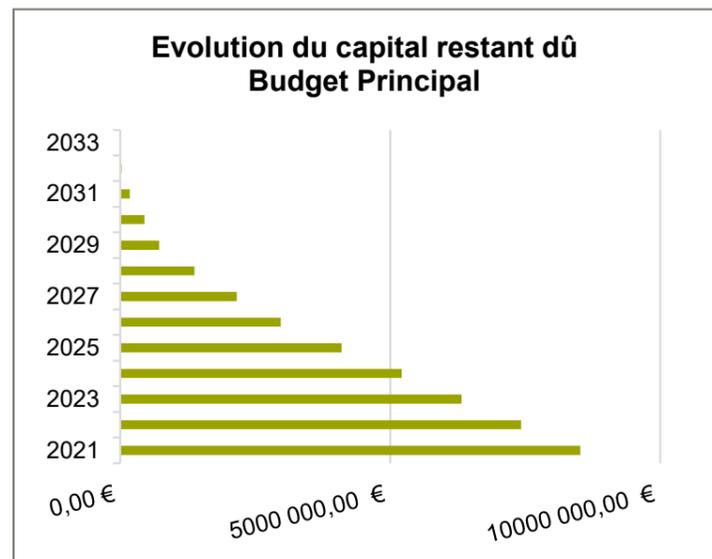
Un faible encours de dette sur le budget principal

L'encours de dette du budget principal est modéré et le ratio de désendettement rapide (1,72 ans en 2020, contre 2,97 en 2020 pour les collectivités du Grand Est).

Le ratio d'endettement par habitant est dans la moyenne, avec 221 € d'encours par habitant en 2019 contre 371 € pour la moyenne de la strate en 2019.



Encours de dette de l'intercommunalité au 31 décembre				
	2018	2019	2020	2021
Budget principal	10 153 917 €	9 103 036 €	8 521 111 €	7 426 794 €
Budget annexe eau			3 206 465 €	2 937 747 €
Budget annexe assainissement			6 726 140 €	5 307 613 €
Total	10 153 917 €	9 103 036 €	18 453 716 €	15 672 154 €

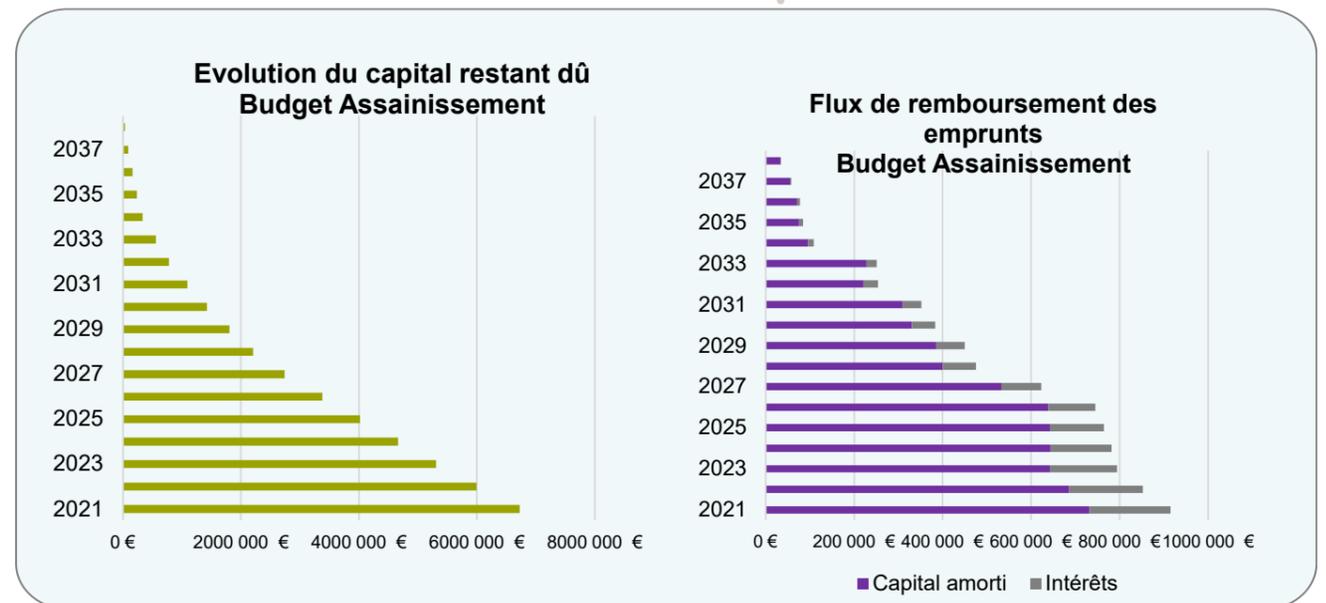
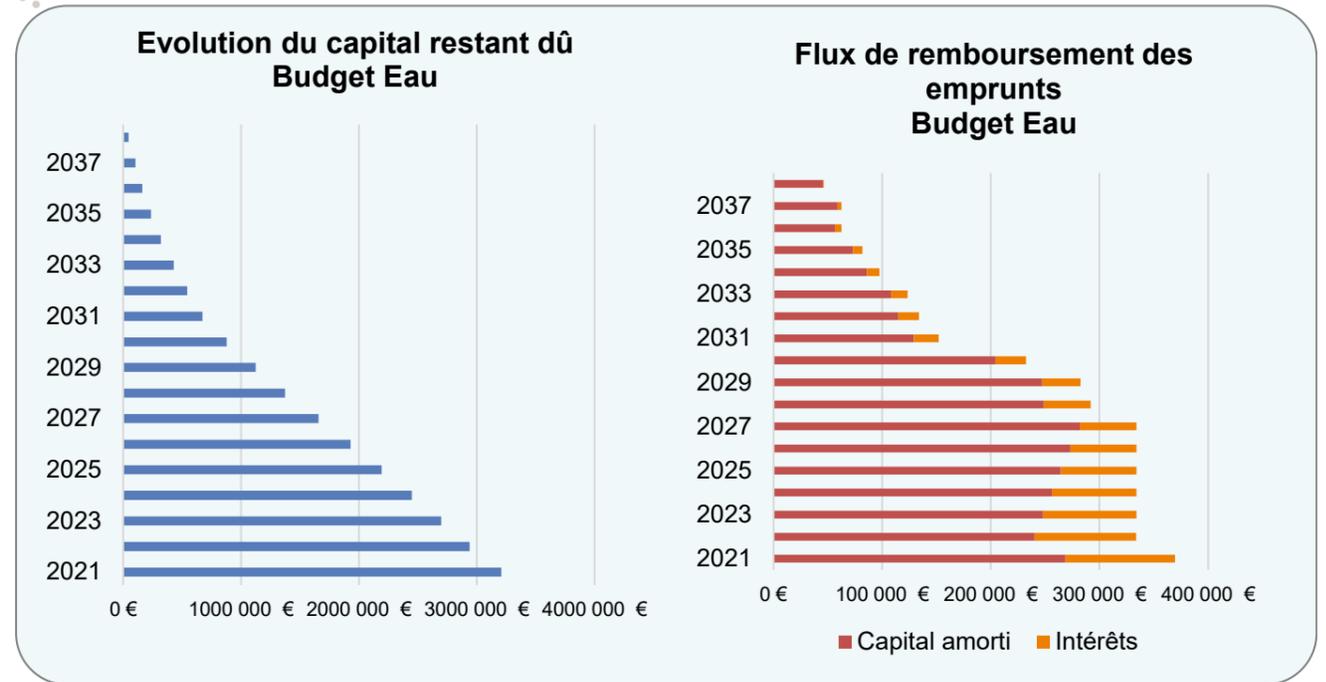


Des budgets annexes eau et assainissement assez endettés

Synthèse des emprunts au 31/12/2021 sur chacun des budgets annexes :

Assainissement	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
	5 993 968 €	2,87%	9 ans et 8 mois	5 ans et 4 mois	36

Eau	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
	2 937 747 €	3,29%	11 ans et 5 mois	6 ans et 3 mois	20



L'absence de prêt toxique

Pour une collectivité, la mesure du risque de la dette se fait notamment au regard de la matrice des risques de la Charte Gissler, classifiant l'encours de dette selon le degré de risque des emprunts contractés. Cette matrice est obligatoirement présente dans les annexes du budget primitif. Les emprunts sont classés de la manière suivante :

L'indice sous-jacent servant au calcul de la formule : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;

La structure de la formule de calcul : classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

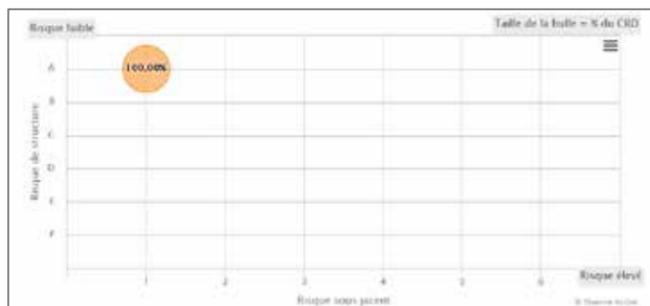
Les taux fixes ou taux variables simples (type Euribor + marge) sont enregistrés en A1

Suivant cette charte, le positionnement de la dette consolidée du Bassin de Pompey est excellent, intégralement classé 1A.

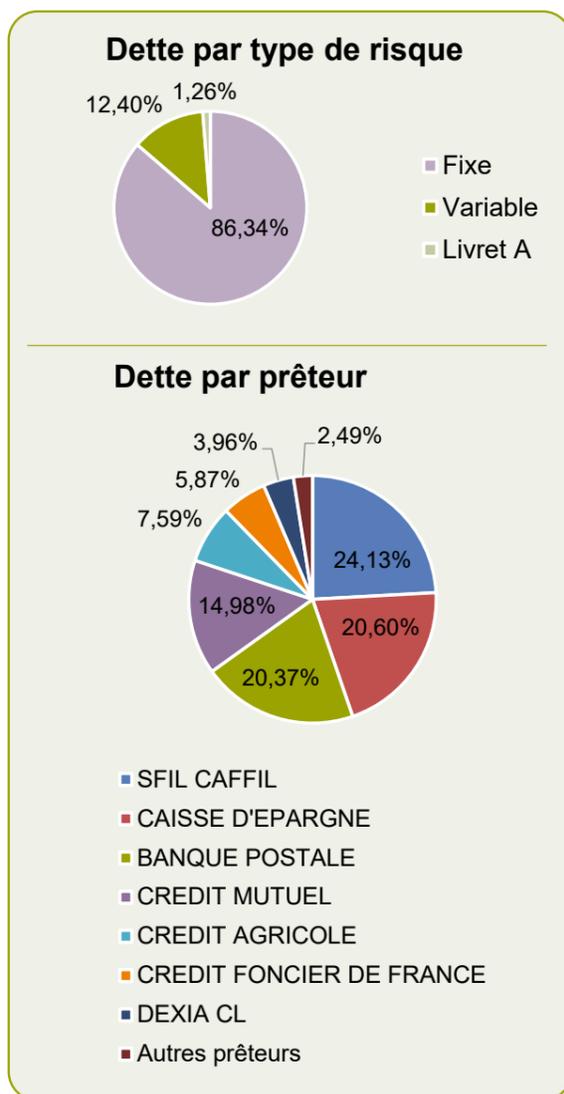
Un portefeuille d'emprunt important et avec une prépondérance de taux fixes

En 2021 une opération de rachat d'emprunt d'un montant de 2,4 M€ a été réalisée pour fixer sur un taux fixe avantageux un emprunt indexé sur le taux du livret A. Cette opération a rapporté environ 40 000 € à la collectivité. Depuis, notre portefeuille est composé à grande majorité de taux fixes en moyenne de 2,69%.

Plusieurs emprunts ont vu leur fin en 2021, notamment des prêts à taux zéro de l'agence de l'eau. Le nombre de contrat en gestion est passé de 82 en 2021 à 67 en 2022.



Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	13 767 203 €	86,34%	2,69%
Variable	1 977 611 €	12,40%	0,02%
Livret A	200 832 €	1,26%	2,30%
Ensemble des risques	15 945 646 €	100,00%	2,35%



Annexe 3. L'analyse des capacités d'investissement du Bassin de Pompey

Les autorisations de programme et crédits de paiement

Afin de faciliter la gestion financière pluriannuelle et pour identifier des enveloppes clairement délimitées par les politiques publiques, la collectivité a mis en place une gestion des investissements par autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Les AP-CP sont votés à chaque décision budgétaire, la dernière délibération ayant été prise lors du conseil du 16 décembre 2021 lors de la Décision Modificative n°2 du Budget Principal. Les AP-CP représentent un engagement financier cumulé de 16 M€ de 2022 à 2025.

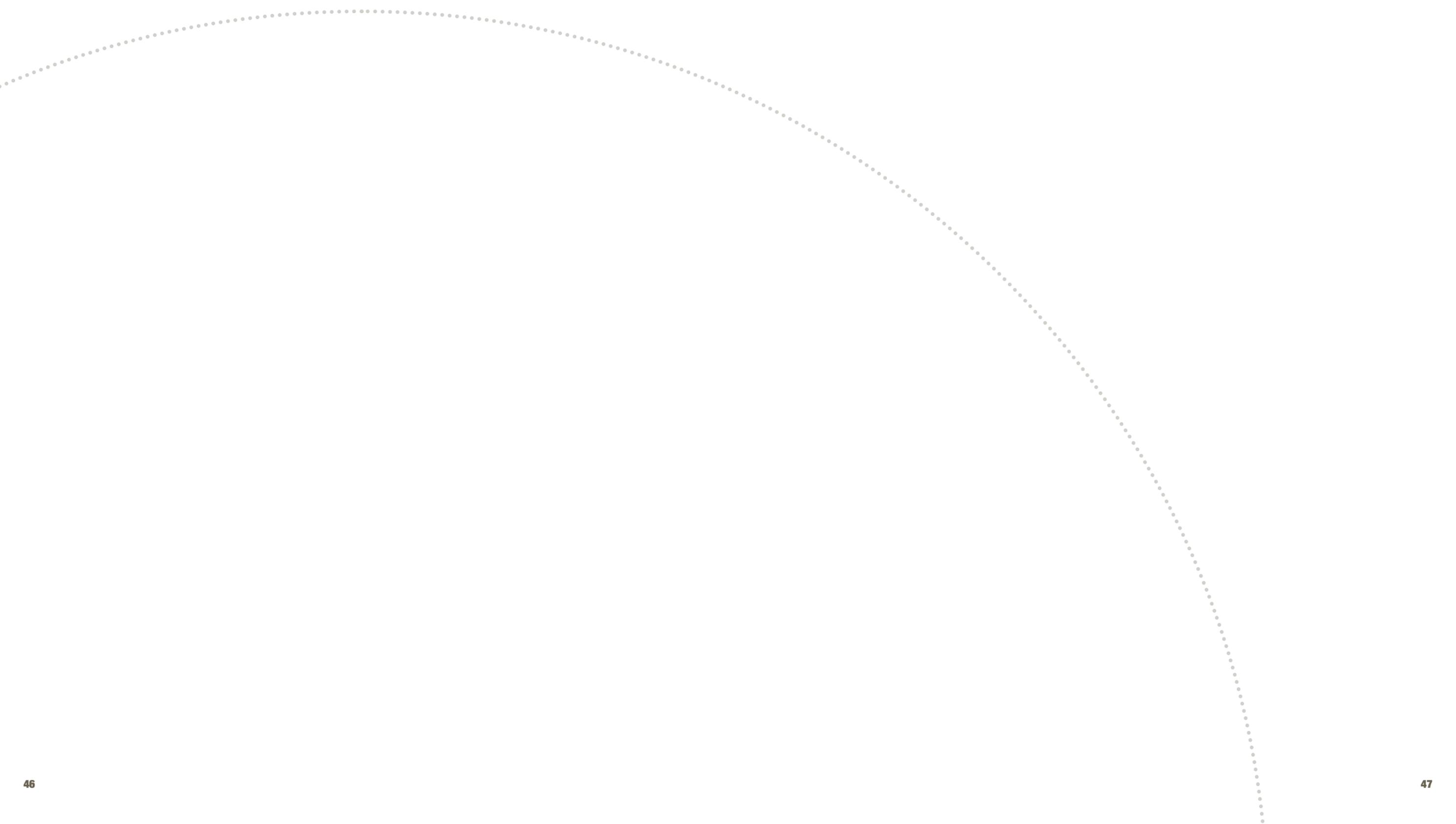
Cependant les AP-CP des projets d'intérêt communautaire, en partie étant une reprise des activités de la SPL, pour un engagement 2022-2025 à hauteur de 7M seront redirigés vers des budgets annexes de lotissement au budget 2022.

Dans le cadre de l'élaboration du plan pluriannuel des investissements et de l'avancée des projets qui se concrétisent, de nouvelles AP vont être votées en 2022 : programme voirie, équipement aquatique... De plus, une AP sera créée pour financer les investissements du Plan Lumière.

En regard des AP de dépenses, des AP de recettes sont créées afin de projeter dans le temps la perception de recettes assurées (subventions notifiées...). Les AP de recettes représentent un engagement prévisionnel cumulé de 521 k€ en 2022 et au-delà.

Sommes des AP-CP en € en recettes	AP votée	Réalisés antérieurs à 2021	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023
Délibération du 16/12/2021					
GESTION PATRIMONIALE	220 000,00	66 000,00	154 000,00		
Projets d'intérêts communautaires (hors cessions)	438 558,02		319 212,80	68 212,00	51 133,22
Beausite (régularisation des avances)	152 574,76	152 574,76			
AIDES A LA PIERRE 2013-2017	492 134,16	448 122,16	44 012,00		
POLE D'ECHANGE MULTI-MODAL	533 793,44	20 000,00	133 793,44		380 000,00
PLU I	154 852,06	111 132,06	21 860,00	21 860,00	
PROGRAMMATION VOIRIE 2019 2021	520 000,00	270 000,00	250 000,00		
VOIES DOUCES	1 205 066,19	784 984,19	420 081,83	0,17	
TOTAL	3 716 978,63	1 852 813,17	1 342 960,07	90 072,17	431 133,22

Sommes des AP-CP en € en dépenses	AP Votée	Réalisés antérieurs à 2021	Crédits de paiement 2021	Crédits de paiement 2022	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025
Délibération du 16/12/2021							
DECHETTERIE	2 036 400,00	143 020,63	1 893 379,37				
TOURISME	860 116,95	705 286,21	154 830,74				
GESTION PATRIMONIALE	2 570 000,00	1 519 845,30	922 300,00	127 854,70			
Nouvel Equipement Aquatique	1 460 000,00	57 660,00	432 340,00	970 000,00			
Très haut débit	1 939 000,00	775 600,00	387 800,00	387 800,00	387 800,00		
Projets d'intérêt communautaire (Hussards, Limon, Malleloy, Ferrières)	8 175 321,50		1 220 673,60	1 632 269,96	1 394 000,00	1 393 000,00	2 535 377,94
AMENAGEMENTS CYCLABLES EXPERIMENTAUX	1 076 573,56		240 000,00	836 573,56			
AMENAGEMENT Beausite	6 356 280,76	6 333 544,76	22 736,00				
AIDES A LA PIERRE 2013-2017	430 469,00	337 628,34	92 840,66				
LOGEMENTS SOCIAUX	390 000,00	346 000,00	40 000,00	4 000,00			
POLE D'ECHANGE MULTI-MODAL	4 520 000,00	67 797,76	120 000,00	2 201 101,12	2 131 101,12		
PLU I	587 000,00	394 771,34	132 228,66	60 000,00			
PROGRAMMATION VOIRIE 2019 2021	6 040 031,72	2 912 123,69	1 124 000,00	2 003 908,03			
PROGRAMME VOIRIE 2016-2019	7 986 440,85	7 910 527,95	75 912,90				
VOIES DOUCES	2 650 445,00	2 170 766,24	391 678,76	88 000,00			
TOTAL	47 078 079,34	23 793 708,22	7 250 720,69	8 192 371,37	3 912 901,12	1 393 000,00	2 535 377,94



Bassin de
Pompey
Communauté de communes

Communauté de Communes du Bassin de Pompey
Rue des 4 éléments - BP 60 008 - 54 340 Pompey
bassinpompey.fr

